

**mazars**

**Mazars**

61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense Cedex

**Deloitte.**

**Deloitte & Associés**

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

# **ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Reconnue d'Utilité Publique

42, rue de Clichy

75009 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 30 avril 2021

# **ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Reconnue d'Utilité Publique

42, rue de Clichy

75009 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 30 avril 2021

---

Aux membres,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur », relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4.b. « Changement de méthodes et de présentation résultant de la première application du règlement ANC n°2018-06 » de l'annexe des comptes combinés concernant le changement de méthodes comptables opéré dans le cadre de la première application du règlement ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes combinés clos au 30 avril 2021.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans les notes 12 et 13 de l'annexe aux comptes combinés ;
- La conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 des règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations à compter de l'exercice 2020/2021, telles qu'exposées dans la note 4.b.3 de l'annexe aux comptes combinés ;
- Les contributions volontaires en nature (heures de bénévolat, mise à disposition de personnel ou de moyens techniques, partenariats et dons alimentaires), dont les modalités de détermination sont exposées dans la note 11.b de l'annexe aux comptes combinés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations relatives au groupe données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de l'Assemblée générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Paris-La Défense, le 8 octobre 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars



Jérôme Eustache

Deloitte & Associés



Jean-Claude Marty



# LES RESTAURANTS DU COEUR – LES RELAIS DU COEUR

Comptes combinés au 30/04/2021

# Table des matières

<b>Comptes combinés au 30/04/2021 .....</b>	<b>1</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS.....</b>	<b>5</b>
1.    BILAN – ACTIF .....	6
2.    BILAN – PASSIF .....	7
3.    COMPTE DE RÉSULTAT EN LISTE .....	8
SUITE COMPTE DE RÉSULTAT EN LISTE.....	9
<b>ANNEXE aux COMPTES .....</b>	<b>10</b>
1.    PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ.....	11
a.    Identité et objet social.....	11
b.    Contrat d'agrément.....	11
c.    Nature et périmètre des missions sociales.....	12
d.    Organisation et fonctionnement.....	12
2.    FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	12
a.    Contexte de crise sanitaire .....	12
b.    Soutien historique des donateurs et des partenaires publics.....	13
c.    Projet Associatif National (PAN) et Budget à 3 ans .....	13
d.    Nouveau règlement comptable pour les personnes morales de droit privé à but non lucratif ...	14
3.    PERIMETRE DE COMBINAISON .....	14
4.    PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	14
a.    Référentiel comptable.....	14
b.    Changement de méthodes et de présentation résultant de la première application du règlement ANC n°2018-06 .....	15
1.    Fonds propres.....	15
2.    Fonds Européen d'Aide au plus Démunis (FEAD) .....	15
3.    Legs, donations et assurances-vie .....	16
4.    Définition des produits .....	17
5.    Présentation des états financiers .....	18
6.    Immobilisations incorporelles et corporelles.....	18
7.    Immobilisations financières .....	18
8.    Stocks et dépréciation des stocks .....	19
9.    Créances et autres créances.....	20

10.	Trésorerie .....	21
11.	Fonds propres et autres fonds propres .....	21
12.	Fonds reportés et fonds dédiés .....	22
13.	Provisions pour risques & charges .....	22
<b>5.</b>	<b>IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS .....</b>	<b>23</b>
a.	Mouvements des immobilisations.....	23
b.	Mouvements des amortissements.....	23
<b>6.</b>	<b>STOCKS ET DEPRECIATIONS DES STOCKS .....</b>	<b>24</b>
<b>7.</b>	<b>TABLEAUX DES CRÉANCES ET DETTES .....</b>	<b>24</b>
a.	Echéancier des créances et dettes .....	24
b.	Rattachement à l'exercice des charges et produits.....	25
<b>8.</b>	<b>FONDS PROPRES .....</b>	<b>25</b>
<b>9.</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES .....</b>	<b>25</b>
<b>10.</b>	<b>FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS .....</b>	<b>26</b>
a.	Fonds reportés legs & donations.....	26
b.	Fonds dédiés .....	26
<b>11.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>26</b>
a.	Engagements financiers .....	26
1.	Engagements reçus.....	26
2.	Engagements donnés.....	27
b.	Contributions volontaires en nature.....	27
c.	Résultat du secteur lucratif .....	28
d.	Résultat exceptionnel .....	28
e.	Concours publics et subventions.....	29
f.	Legs, donations et assurances-vie .....	29
g.	Effectif.....	30
h.	Rémunérations des dirigeants.....	30
i.	Honoraires des Commissaires aux comptes .....	30
j.	Evènements postérieurs à la clôture .....	30
<b>12.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....</b>	<b>30</b>
a.	Définition et principes généraux .....	30
b.	Présentation du compte de résultat par origine et destination .....	31
c.	Définition des ressources .....	32

d.	Définition des missions sociales.....	33
e.	Affectation des charges et répartitions des coûts.....	34
13.	<b>COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES.....</b>	<b>35</b>
a.	Définition.....	35
b.	Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP).....	35
1.	Solde d'ouverture : .....	35
2.	Collectées dans l'année : .....	35
3.	Employées dans l'année : .....	35
4.	Investissements financés dans l'année .....	36
5.	Solde de clôture.....	36
c.	Présentation du compte d'emploi des ressources.....	37
d.	Présentation du CER de l'exercice 2019/2020.....	38
e.	Liste des associations départementales (AD) .....	39

---

# ÉTATS FINANCIERS

## 1. BILAN – ACTIF

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR  
COMPTES COMBINÉS

BILAN ACTIF (en K€)	AU 30/04/2021			AU 30/04/2020
	BRUT	Amortissements et provisions	NET	NET
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>				
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	4 430	4 089	341	711
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	950
<b><i>sous-total - Immobilisations incorporelles</i></b>	<b>4 430</b>	<b>4 089</b>	<b>341</b>	<b>1 662</b>
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>				
Terrains	517	0	517	517
Constructions	13 339	10 262	3 076	3 060
Installations techniques, matériel et outillage	10 606	8 141	2 465	1 922
Autres Immobilisations corporelles	49 056	36 626	12 430	11 328
Immobilisations corporelles en cours	2 731	0	2 731	1 461
Avances et acomptes sur immobilisations	151	0	151	41
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 427	0	5 427	
<b><i>sous-total - Immobilisations corporelles</i></b>	<b>81 827</b>	<b>55 029</b>	<b>26 798</b>	<b>18 329</b>
<b><u>Immobilisations financières</u></b>				
Parts sociales souscrites	2 808	0	2 808	1 307
Prêts	1	0	1	12
Dépôts et cautionnements versés	1 462	2	1 461	1 393
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b><i>sous-total - Immobilisations financières</i></b>	<b>4 271</b>	<b>2</b>	<b>4 269</b>	<b>2 712</b>
<b>TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>90 528</b>	<b>59 119</b>	<b>31 408</b>	<b>22 703</b>
Stocks et en-cours	15 884	1 333	14 551	25 801
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks	176	0	176	88
Créances clients	8 112	204	7 907	11 984
Créances reçues par legs ou donations	4 666	0	4 666	
Autres créances	17 864	52	17 811	16 079
Valeurs mobilières de placement	92 660	0	92 660	69 622
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisses)	57 880	0	57 880	46 340
Charges constatées d'avance	1 187	0	1 187	1 047
<b>TOTAL II - ACTIF CIRCULANT</b>	<b>198 428</b>	<b>1 590</b>	<b>196 839</b>	<b>170 963</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>288 956</b>	<b>60 709</b>	<b>228 247</b>	<b>193 666</b>

## 2. BILAN – PASSIF

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR  
COMPTES COMBINÉS

BILAN PASSIF (en K€)	AU 30/04/2021	AU 30/04/2020
<b>Fonds propres</b>		<b>152 082</b>
Fonds associatifs sans droits de reprise		17 473
Fonds de prévoyance pour la continuité des Missions Sociales		102 211
Autres réserves		273
Report à nouveau		9 789
Résultat de l'exercice		11 287
Suventions d'équipement		11 050
<b>Autres fonds propres</b>		<b>12</b>
Fonds associatifs avec droits de reprise		12
<b>Fonds propres sans droits de reprise</b>	<b>16 988</b>	
Fonds propres statutaires	16 988	
<b>Fonds propres avec droits de reprise</b>	<b>61</b>	
<b>Réserves pour projet de l'entité</b>	<b>102 483</b>	
Réserve de prévoyance pour la continuité des Missions Sociales	102 483	
<b>Report à nouveau</b>	<b>21 814</b>	
Report à nouveau - Affectation du résultat 19-20	7 200	
Report à nouveau - Nouveau règlement comptable	14 614	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>36 306</b>	
<b>SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)</b>	<b>177 652</b>	<b>152 094</b>
Subventions d'équipement		
Subventions d'investissements	5 977	
<b>TOTAL I - FONDS PROPRES</b>	<b>183 630</b>	<b>152 094</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs et donations	8 466	
Fonds dédiés	5 560	
<b>TOTAL II - FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>14 026</b>	<b>0</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques	1 361	1 854
Provisions pour charges	131	406
<b>TOTAL III - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 492</b>	<b>2 260</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		622
Fonds dédiés		3 695
<b>TOTAL II - FONDS DEDIES</b>	<b>0</b>	<b>4 318</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31	20
Emprunts et dettes financières diverses	277	301
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 865	14 673
Dettes des legs ou donations	1 627	
Dettes fiscales et sociales	6 953	6 824
Autres dettes	1 461	6 335
Produits constatés d'avance	7 887	6 841
<b>TOTAL IV - DETTES</b>	<b>29 099</b>	<b>34 994</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>228 247</b>	<b>193 666</b>

### 3. COMPTE DE RÉSULTAT EN LISTE

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR  
COMPTES COMBINÉS

COMPTE DE RESULTAT en K€	30/04/2021	30/04/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Subventions d'exploitation</b>		
Subventions Union Européenne		26 355
Autres subventions d'exploitation		40 057
<b>Produits de la générosité du</b>		
Dons non affectés		80 022
Legs, donations, assurance-vie, droits d'auteurs cédés		10 819
Dons affectés		9 234
Produits des manifestations		1 332
<b>Autres fonds privés</b>		11 757
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes billetterie et produits dérivés des "Enfoirés"	10 121	14 553
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises	279	371
Ventes de travaux et études	78	53
Variation de stocks (en cours et produits finis)	14	0
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion dont parrainages	2 728	3 273
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	59 708	
Ressources liées à la générosité du public		
. Dons manuels	114 377	
. Mécénats	8 143	
. Legs, donations et assurances-vie	9 282	
. Produits des manifestations	310	
Contributions financières	3 136	
<b>Reprises sur amortissement:</b>	1 842	2 569
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	5 854	
<b>Produits divers de gestion</b>		116
<b>Autres produits</b>		
Autres produits	116	
<b>Total I</b>	<b>215 988</b>	<b>200 511</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Achats</b>		94 488
Achats de marchandises	74 062	
Variation de stock	-918	-1 836
Autres achats et charges ext	52 940	53 718
Aides financières	279	
Impôts, taxes et versements:	1 532	1 614
Charges de personnel		29 204
Salaires et traitements	30 755	
Charges sociales	6 883	6 467
Dotations aux amortissemer	6 039	5 299
Dotations aux provisions	259	357
Reports en fonds dédiés	6 795	
<b>Autres charges</b>		
Autres charges	719	1 742
<b>Total II</b>	<b>179 345</b>	<b>191 051</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>36 643</b>	<b>9 460</b>

## SUITE COMPTE DE RÉSULTAT EN LISTE

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR

COMPTES COMBINÉS

COMPTE DE RESULTAT en K€	30/04/2021	30/04/2020
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	20
Autres intérêts et produits assimilés	630	41
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10	446
<b>Total III</b>	<b>640</b>	<b>507</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées	2	17
Dotations aux amort. et aux provisions	2	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	0
<b>Total IV</b>	<b>6</b>	<b>17</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>634</b>	<b>490</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>37 277</b>	<b>9 950</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	461	5 083
Sur opérations en capital	284	126
QP des subv d'équip. imputée au Rt de l'ex.	1 099	29
Reprises sur provisions dépréciations et transferts de charges	125	131
<b>Total V</b>	<b>1 969</b>	<b>5 370</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
S/ opérations de gestion	2 496	2 067
S/ opérations en capital	143	109
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions	75	148
<b>Total VI</b>	<b>2 714</b>	<b>2 324</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>746</b>	<b>3 046</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>226</b>	<b>332</b>
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>218 597</b>	<b>206 388</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>182 291</b>	<b>193 723</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		1 849
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		3 227
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>36 306</b>	<b>11 287</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	121 702	
Prestations en nature (dont mécénat de compétences)	25 736	
Bénévolat	166 678	182 801
Mécénat de compétences		3 035
Prestations et dons en nature		3 297
Mise à disposition		17 137
Dons alimentaires		86 940
<b>TOTAL</b>	<b>314 117</b>	<b>293 210</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	121 702	
Prestations en nature (dont mécénat de compétences)	25 095	
Bénévolat	167 319	182 801
Mécénat de compétences		3 035
Prestations et dons en nature		3 297
Mise à disposition		17 137
Dons alimentaires		86 940
<b>TOTAL</b>	<b>314 117</b>	<b>293 210</b>

---

## **ANNEXE aux COMPTES**

# 1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

## a. Identité et objet social

L'entité "Les Restaurants du Cœur", fondée par Coluche en 1985, est constituée de l'**Association Nationale (AN)** et d'un réseau d'**Associations Départementales (AD)**.

L'Association Nationale (AN) des Restos du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « **les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur** ». Selon ses statuts, elle a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

En complément de l'action directe vis-à-vis des bénéficiaires, les Restaurants de Cœur portent témoignage auprès des pouvoirs publics et de l'opinion publique dans son ensemble, afin de contribuer à la mise en œuvre des politiques cohérentes en faveur des plus démunis ou de défendre des dispositifs efficaces.

L'Association Nationale s'appuie sur un réseau d'associations départementales (AD), autonomes juridiquement, et liées à l'AN par un **contrat d'agrément**.

## b. Contrat d'agrément

L'**AN** porte principalement les activités suivantes : Action institutionnelle, Recherche de fonds, Accompagnement des **AD**, Gestion financière et Moyens généraux.

L'association nationale délivre chaque année aux associations départementales un agrément leur permettant d'utiliser la marque, le nom et le logo (« Les restaurants du cœur » et la photo de Coluche) et de réaliser la distribution alimentaire et les activités d'insertion sociale et économique.

Dans le cadre de cet agrément, l'association nationale s'engage à fournir également différents moyens (matériels, financiers, prestations...) permettant la mise en œuvre de l'aide à la personne (denrées, formation des bénévoles).

En contrepartie, les associations départementales s'engagent notamment :

- A participer à la réalisation des objectifs approuvés par l'Assemblée Générale de l'Association Nationale,
- A respecter les principes et les règles de base qui animent l'action des Restaurants du Cœur (Charte des Bénévoles, Charte Nationale d'Engagement des Restos du Cœur, les incontournables...),
- A accueillir les personnes dans les centres d'activités avec respect et convivialité,
- A assurer et organiser la continuité des activités Restos toute l'année,
- A appliquer les directives de l'Association Nationale pour la mise en œuvre de l'activité, la gestion et l'animation de l'ensemble des équipes, la formation de ses membres, le maintien de la bonne image des Restaurants du Cœur à l'égard des tiers, et en matière de gestion financière (collecte de ressources, application du référentiel comptable, certification des comptes par un Commissaire aux Comptes...).

Au 30 avril 2021, 114 **AD** avaient reçu l'**agrément**.

### **c. Nature et périmètre des missions sociales**

Conformément à son objet statutaire, les **missions sociales réalisées en France** se déclinent de la manière suivante :

- Distribution alimentaire, Actions d'accompagnement en centre,
- Accompagnement vers le Retour à l'Emploi,
- Logement et Hébergement d'Urgence,
- Aides diverses, pilotage national des missions sociales et formation & animation des bénévoles
- Culture, loisirs, et Ateliers de français, Aide aux devoirs,
- Actions menées en faveur des Personnes privées de chez soi,
- Microcrédit, Conseil Budgétaire - Accès aux Droits et à la Justice,
- Message des Restos

### **d. Organisation et fonctionnement**

L'**assemblée générale** de l'**AN** est composée d'environ **400 membres** au sein de laquelle siègent au moins deux membres de chacune des 114 **AD**. Elle se réunit une fois par an pour approuver les comptes, le rapport moral et élire le nouveau **Conseil d'Administration National (CA)**.

Le **CA National** définit la politique des Restos et désigne un **Bureau** en charge de la mettre en œuvre. Ce dernier est composé de 8 membres dont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général.

Afin de maintenir des liens étroits entre l'**AN** et les **AD**, **11 Délégations Régionales** participent à la mise en œuvre des messages et de la politique de l'**AN** et ont un rôle clef dans l'animation de la vie associative.

Les 114 **AD** agréées gèrent, animent et coordonnent l'aide alimentaire et les multiples activités qui contribuent à la réinsertion, au sein de plus de **1 900 centres d'activités**.

Chaque entité, association loi 1901, d'intérêt général, étant autonome juridiquement, présente et publie séparément ses comptes.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

Au niveau national, des comptes dits « **combinés** » sont établis, permettant de représenter la situation économique et financière de l'**AN** et des 114 **AD**. Sont présentés dans le présent document ces **comptes** dits « **combinés** ».

## **2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **a. Contexte de crise sanitaire**

L'exercice 20-21 est marqué par la crise sanitaire et le confinement qui ont fortement perturbé la réalisation de nos missions de distribution alimentaire et de réinsertion, ainsi que l'engagement de nos bénévoles et salariés.

Ce contexte de restrictions sanitaires a nécessité un accompagnement renforcé des **AD**, des adaptations dans l'organisation et le fonctionnement de certaines activités sur le terrain, notamment par l'approvisionnement continu en produits de sécurité (masques, gels hydroalcooliques...), le recours à de nouvelles méthodes de travail comme le télétravail ou à de nouveaux outils notamment pour les visioconférences et la formation à distance.

Ces perturbations ont impacté certains postes des comptes 20-21, en particulier une diminution des aides financières sollicitées par les **AD**, des économies réalisées sur les frais de logistiques, de structure et des missions réceptions et parallèlement une forte présence des donateurs et des partenaires publics avec une progression importante des dons et des subventions d'exploitation.

### **b. Soutien historique des donateurs et des partenaires publics**

Dans ce contexte difficile et pour répondre aux conséquences de cette crise sanitaire, nos donateurs et partenaires publics nous ont apportés un soutien historique avec notamment :

- Un élan de générosité des donateurs sans précédent : **114,4 M€** de dons versés,
- L'octroi par l'Etat (Direction Générale de la Cohésion Sociale) d'une enveloppe de **14 M€** dans le cadre du plan d'urgence alimentaire,
- Le relèvement du plafond de réduction d'impôt à 1000 € a été prorogé par la loi de finances 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Compte tenu de ce haut niveau de ressources, cet exercice se solde par **un excédent de ressources de 36,3 M€**. C'est pourquoi, le Conseil d'administration de l'AN a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 22 octobre 2021 d'allouer une enveloppe « **Plan de modernisation des AD** » d'un montant de 20 M€ dans le but d'améliorer le parcours des personnes accueillies, les conditions d'accueil et d'accompagnement.

### **c. Projet Associatif National (PAN) et Budget à 3 ans**

Résolument tourné vers les personnes accueillies et pour faire face aux enjeux de la crise, l'**AN** a lancé des travaux de réflexion sur le **Projet Associatif National 2022-2027**. Cinq axes prioritaires, détaillés ci-dessous pour mémoire, ont été identifiés et seront déclinés sur le plan opérationnel, l'ensemble étant soumis à la validation de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2021.

- La personne accueillie au cœur de notre action,
- Le bénévolat, notre richesse principale,
- Consolider nos organisations de terrain, les rendre plus efficaces,
- Une association nationale au service des associations départementales,
- Développer les ressources financières.

Dans ce cadre, les grands axes budgétaires 2022-2024 soumis à validation de l'**AG** du mois d'octobre 2021, visent le maintien de la progression des ressources privés et publiques, la croissance des activités (en particulier du nombre de repas distribués), la modernisation des actions (« **Plan de modernisation des AD** »), la transformation numérique (projets structurants d'harmonisation des outils entre l'**AN** et les **AD**, objectif de dématérialisation), le développement de la substitution (création de plateforme régionale...), la consommation des produits **FEAD** (forte enveloppe octroyée avec le volet **REACT**), le renforcement des

équipes (développement du pôle bénévolat et structuration des équipes support de l'AN), et la qualité alimentaire (variété des produits, circuits courts, nutri-score...).

#### **d. Nouveau règlement comptable pour les personnes morales de droit privé à but non lucratif**

Cet exercice comptable est marqué par la 1<sup>ère</sup> application du nouveau règlement **ANC 2018-06** modifié par l'**ANC n°2020-08**. Cette mise en conformité a engendré :

- Une évolution du plan de comptes et de classification de certains produits,
- Des évolutions du traitement comptable de certaines opérations, en particulier du **FEAD**, des legs & donations et des subventions d'investissements,
- Des changements sur la présentation des états financiers notamment le bilan, le compte de résultat et le **CER**,
- La substitution à l'ancien modèle de CER d'un compte de résultat par origine et destination (**CROD**), et d'un CER dédié à l'emploi des seules ressources de la générosité du public.
- Des adaptations de certains outils informatiques (logiciel des legs & donations, logiciel de comptabilité),
- Un fort investissement des équipes et une conduite du changement.

Ces principales évolutions sont présentées ci-dessous dans les différentes rubriques de l'annexe comptable.

### **3. PERIMETRE DE COMBINAISON**

Le périmètre de combinaison est constitué de l'Association Nationale des restaurants du cœur et des 114 Associations départementales ayant reçues l'agrément de l'Association Nationale au cours de l'exercice 2020-2021 dont la liste est donnée en annexe de cette plaquette des comptes combinés.

Le périmètre de combinaison a diminué de trois associations départementales par rapport à l'exercice précédent. Les AD 28R et 47I ont été dissoutes au 30/04/2020. L'AD41R a été absorbée par l'AD41, le 30/11/20, avec rétroactivité au 01/05/20.

Il convient de préciser que toutes les Associations Départementales ont un référentiel commun respectant les règlements cités au paragraphe **4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**.

### **4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021.

#### **a. Référentiel comptable**

Les comptes ont été établis :

- dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base
  - continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
  - indépendance des exercices,

- conformément au règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 sur les comptes consolidés dont l'annexe a été modifiée par le règlement ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, et dont la section VI est consacrée aux comptes combinés. En outre, les comptes annuels combinés ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation, entré en vigueur pour les Restaurants du Cœur à l'ouverture de l'exercice 01/05/20 – 30/04/21.

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

## **b. Changement de méthodes et de présentation résultant de la première application du règlement ANC n°2018-06**

L'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 a entraîné des changements de méthodes comptables appliqués de manière rétrospective, et de présentation des états financiers. Les principaux postes concernés par ces changements sont les suivants :

### **1. Fonds propres**

Le poste antérieurement intitulé « **Fonds associatifs** », composé des fonds propres et des réserves, a été renommé « **Fonds propres** » et a été mis à jour pour se conformer au nouveau règlement comptable :

- Les « **Apports** », 89 K€, correspondant aux biens reçus sur legs & donations et conservés par l'**AN** pour les besoins de son activité ont été transférés en « **Report A Nouveau** » compte tenu du nouveau règlement qui prévoit de les inscrire en compte de résultat,
- Les « **Subventions d'investissements** » étaient inscrites, antérieurement au nouveau règlement comptable, dans les « **Fonds associatifs** » sans être ramenées au résultat.

Le nouveau règlement **ANC 2018-06** ne fixant pas de dispositions particulières sur ce sujet, le traitement comptable appliqué à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 sera celui prévu par le plan comptable général (**ANC 2014-03**) permettant d'inscrire les montants perçus dans le poste « **Subventions d'investissements** » et de transférer au compte de résultat le produit de la subvention par quote-part au même rythme que la durée d'amortissement du bien financé.

Compte tenu de ces éléments, les quotes-parts de subventions qui auraient dû être transférées au compte de résultat antérieurement au nouveau règlement ont été retraitées et inscrites en **Report A Nouveau** pour un montant de 28,4 M€.

### **2. Fonds Européen d'Aide au plus Démunis (FEAD)**

Le **FEAD** est un programme de financement de l'Union Européenne en denrées alimentaires aux bénéficiaires des plus démunis comportant :

- Un volet de financement des denrées alimentaires,
- Un volet de financement du transport et de la logistique.

Pour les denrées alimentaires, les fonds sont versés par l'Union Européenne à un organisme, FranceAgrimer, en charge de s'approvisionner sur le marché (selon la législation relative aux marchés publics) et de mettre à disposition les denrées alimentaires commandées par les associations partenaires. Pour cette année, l'enveloppe octroyée aux Restaurants du Cœur s'est élevée à 26,9 M€.

Le volet transport & logistique fait l'objet d'un versement de l'Union Européenne directement aux associations partenaires. L'enveloppe versée aux Restaurants du cœur pour cette année s'est élevée à 1,3 M€.

Antérieurement au nouveau règlement **ANC 2018-06**, les deux volets étaient inscrits au compte de résultat et les denrées non distribuées à la clôture de l'exercice étaient valorisées dans les stocks puis éventuellement dépréciées en fonction de la proximité de la **Date de Durabilité Minimale (DDM)**.

A partir du 1<sup>er</sup> mai 2020, compte tenu du nouveau règlement comptable qui définit plus précisément les notions de subventions et de contributions volontaires en nature, et du mécanisme particulier évoqué ci-dessus, l'enveloppe concernant les denrées alimentaires, diminué des produits dits « infructueux », a été inscrite en **dons en nature** pour un montant de 24,6 M€. L'enveloppe concernant le volet transport & logistique est considérée comme une **subvention d'exploitation** et continue d'être inscrite en tant que telle au compte de résultat.

Pour tenir compte de ce changement de traitement comptable du volet alimentaire, le **stock de denrées alimentaires du FEAD** au 30 avril 2020 et la **dépréciation** correspondante, évalués à 11,7 M€, ont été transférés au 1<sup>er</sup> mai 2020 en compte de **Report A Nouveau (RAN)**.

ACTIF (K€)	Solde au 30/04/2020	Retraitement nouveau règlement	Solde au 01/05/2020	Passif (en K€)	Retraitement nouveau règlement	Solde au 01/05/2020
<b>Actif circulant</b>				<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Stocks	27 644	-12 720	14 924	Report A Nouveau - Nouveau règlement comptable	-11 701	-11 701
Dépréciation sur stocks	-1 869	1 019	-850			
<b>Total</b>	<b>25 775</b>	<b>-11 701</b>	<b>14 074</b>	<b>Total</b>	<b>-11 701</b>	<b>-11 701</b>

La valorisation des stocks de denrées alimentaires au 30 avril 2021 désormais sans les denrées **FEAD** est présentée au chapitre **6. STOCKS ET DEPRECIATION DES STOCKS**

### 3. Legs, donations et assurances-vie

Antérieurement au nouveau règlement **ANC 2018-06**, le « portefeuille legs et donations » faisait l'objet d'une simple mention dans l'annexe comptable pour le montant des **engagements reçus et acceptés par le Conseil d'administration** à la clôture de l'exercice.

Tout au long de l'instruction des dossiers, les ventes nettes de charges des biens issus de legs & donations étaient inscrits dans un compte d'attente au bilan puis transférés en produits au compte de résultat à la **date de clôture administrative** du dossier.

Quant aux produits d'assurances vies, ils étaient inscrits en produits au compte de résultat à la **date d'encaissement** des fonds.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, les dispositions prévues au nouveau règlement **ANC 2018-06** sont appliquées : Les **biens & dettes** des dossiers legs sont comptabilisés au bilan à la **date d'acceptation du conseil d'administration**, selon leur nature :

- À l'**actif immobilisé**, l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers,
- À l'**actif circulant**, les créances et liquidités,
- Au **passif**, les dettes et obligations testamentaires.

La contrepartie est inscrite en produits dans la rubrique legs, donations et assurance-vie.

Les biens reçus par **donation** sont comptabilisés à la **signature de l'acte authentique** de donation et les **assurances-vie** sont enregistrées en produit à la **date de leur encaissement**.

Les **revenus et charges** liés aux biens reçus par legs & donations, destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat, selon leur nature.

À la clôture de l'exercice, les **actifs et dettes** des legs & donations sont comptabilisés dans le compte « **Fonds reportés sur legs et donations** » s'ils n'ont pas été encaissés ou décaissés.

Compte tenu de ces éléments, le portefeuille Legs & donations évalué au 30 avril 2020 a été inscrit au bilan au 1<sup>er</sup> mai 2020 :

ACTIF (K€)	Au 01/05/20	PASSIF (K€)	Au 01/05/20
<b><u>Actif immobilisé</u></b>		<b><u>Fonds reportés et fonds dédiés</u></b>	
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	5 729	Fonds reportés sur legs et donations	8 542
<b><u>Actif circulant</u></b>		<b><u>Dettes</u></b>	
Créances reçues sur legs et donations	4 071	Dettes sur legs et donations	1 258
<b>TOTAL</b>	<b>9 800</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 800</b>

Passif (en K€)	Solde au 30/04/2020	Retraitement nouveau règlement	Solde au 01/05/2020
<b><u>Fonds propres sans droit de reprise</u></b>			
Report A Nouveau - Nouveau règlement comptable		5 166	5 166
<b><u>Dettes</u></b>			
Autres dettes	12 740	-5 166	7 574
<b>TOTAL</b>	<b>12 740</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 740</b>

Les encaissements et décaissements sur legs & donations inscrits en compte d'attente au bilan à la clôture précédente ont été transférés en compte de **Report A Nouveau** pour 5,2 M€

#### 4. Définition des produits

Le plan de comptes de l'AN a été mis à jour, en intégrant les nouveautés introduites par le nouveau règlement ANC 2018-06 concernant la nature des produits et afin de les faire cadrer avec les postes du compte de résultat. Voici la définition des principaux postes de produits au compte de résultat :

- Concours publics et Subventions d'exploitation : Ce poste intègre les produits de subventions d'exploitation octroyés de manière discrétionnaire par une autorité publique, ainsi que les concours publics obtenus dans le cadre d'un dispositif législatif ou réglementaire,
- Dons manuels : Ce poste intègre les dons versés par des particuliers ou d'entreprises sans formalisation d'une convention de mécénat,
- Mécénats : Ce poste intègre les dons versés par des entreprises dans le cadre d'une convention de mécénat formalisée,
- Legs, donations & assurances-vie : Ce poste intègre les produits issus de legs, donations et assurances-vie, sous déduction de certains comptes de charges liés aux legs & donations.

- Contributions financières : Ce poste intègre les fonds versés par des organismes à but non lucratif (association, fondation, fonds de dotation...), dont les fonds versés par des fondations d'entreprises antérieurement inscrites en autres fonds privés.

## 5. Présentation des états financiers

- **Bilan et Compte de résultat** : Le règlement ANC n°2018-06 et modifié par le règlement ANC n°2020-08, procède à des suppressions et des reclassements de postes sur la face du bilan et du compte de résultat : la colonne N est présentée telle qu'elle est requise selon le nouveau règlement et la colonne N-1 telle qu'arrêtée et publiée selon le règlement CRC n°99-01. Ainsi un même poste pourra se retrouver positionné sur deux lignes différentes bien qu'ayant un libellé identique. Sur l'une des deux lignes, un chiffre sera positionné sur la colonne N-1 ; sur l'autre ligne, un autre chiffre sera positionné sur la colonne N.
- **Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)** : Ces comptes ont été établis conformément au nouveau règlement comptable **ANC 2018-06**. Les règles de gestion permettant leur élaboration sont présentées aux **chapitres 12 et 13**. Ces comptes sont présentés pour l'exercice 20-21 sans colonne comparative. Le **CER** de l'exercice 19-20, établi selon la réglementation précédente, est présenté à titre indicatif dans l'annexe du **CROD** et du **CER chapitre 9**.

## 6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

TYPE DE BIEN	DUREE	MODE
Constructions, bâtiments, travaux de gros œuvre, toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Péniche du cœur	15 ans	Linéaire
Algéco, mobilhome, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériel de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpallettes, matériel de lavage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, menuiserie, électro-ménager	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 3 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

Les immobilisations et les amortissements correspondants apparaissent à leur valeur comptable au point **5.IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**.

## 7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique. Elles sont détaillées au point **5.IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**.

## 8. Stocks et dépréciation des stocks

Les stocks sont composés des **denrées alimentaires** destinées à la distribution et des **CD / DVD des concerts des Enfoirés**.

Les CD et DVD des concerts des Enfoirés sont valorisés au coût de fabrication facturé par le fabricant.

Les denrées alimentaires destinées à la distribution appartiennent à l'Association Nationale LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR. Les denrées issues du négoce sont valorisées dans les stocks au coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Il existe trois niveaux de stockage :

- Le 1er niveau avec les **entrepôts dits nationaux (EN)** qui stockent les denrées négociées et achetées au niveau national (produits ambiants et surgelés) et les denrées issues du FEAD,
- Le 2ème niveau avec les **entrepôts des associations départementales (AD)** alimentés, selon les besoins, de produits des entrepôts nationaux et également des commandes de produits dit BOF (Beurre, Œuf, Fromage) et de fruits et légumes, passés directement par les AD auprès des fournisseurs,
- En 3ème niveau, les **lieux de stockage au niveau des Centres** alimentés des denrées issues des entrepôts AD et permettant la distribution alimentaire auprès des personnes accueillies.

Les stocks des entrepôts nationaux et des AD sont gérés et évalués toute l'année grâce à l'application Navision. Cette valorisation est ajustée, si nécessaire, à la clôture annuelle des comptes au regard d'un inventaire physique effectué courant avril. Les stocks des centres sont valorisés une seule fois par an, au moment de l'inventaire physique effectué également courant avril.

L'année dernière, en raison de la crise sanitaire et du confinement intervenus entre mi-mars et mi-mai, perturbant fortement la distribution alimentaire, les inventaires physiques n'avaient pu être réalisés fin avril 2020. Cette année, l'inventaire physique des stocks s'est déroulé normalement au cours de la deuxième quinzaine du mois d'avril 2021.

Compte tenu du retraitement du **FEAD**, voici ci-dessous la valorisation des stocks de denrées alimentaires du négoce :

Stocks Denrées alimentaires (en K€)	Valeur Brute			
	30/04/2020	Retraitement FEAD / Nouveau règlement 01/05/2020	Stocks au 01/05/2020	Stocks au 30/04/2021
Entrepôts nationaux (EN)	12 678	-7 871	4 807	4 757
Entrepôts associations départementales (AD)	9 742	-3 032	6 710	6 421
Stock Centres	5 186	-1 817	3 369	4 615
<b>TOTAL</b>	<b>27 606</b>	<b>-12 720</b>	<b>14 886</b>	<b>15 793</b>

Chaque année, une **dépréciation** sur les stocks est constatée en fonction de la date de durabilité minimale des denrées (DDM) selon les taux de dépréciation suivants :

Type de produit	Taux de dépréciation		
	Produits frais (yaourts, œufs, fromage)	Autres denrées	Lait
Date de Durabilité Minimale (DDM)			
Antérieures à juin 2021	100%	100%	100%
A fin juillet 2021	N/A	70%	70%
A fin août 2021	N/A	60%	60%
A fin septembre 2021	N/A	50%	50%
A fin octobre 2021	N/A	30%	30%
A fin novembre et fin décembre 2021	N/A	10%	10%
Postérieures à décembre 2021	N/A		

Dépréciation sur stock denrées alimentaires (en K€)	Dépréciation					
	30/04/2020		Retraitement FEAD / Nouveau règlement 01/05/2020	Dépréciation au 01/05/2020	30/04/2021	
	Dépréciation	%			Dépréciation	%
Entrepôts nationaux (EN)	615	4,90%	-541	74	44	0,90%
Entrepôts associations départementales (AD)	567	5,90%	-233	334	409	6,40%
Centres	674	12,80%	-245	429	847	18,30%
<b>Total</b>	<b>1 856</b>	<b>6,70%</b>	<b>-1 019</b>	<b>837</b>	<b>1 300</b>	<b>8,20%</b>

Le stock CD et DVD des concerts antérieurs à l'exercice en cours est déprécié à 100% pour couvrir le risque de destruction d'inventus.

L'évaluation des stocks et dépréciation sont présentés en synthèse au **6. STOCKS ET DEPRECIATION DES STOCKS**.

## 9. Créances et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Les recettes liées aux **téléchargements** et aux **droits d'auteurs** générés par l'activité des Enfoirés sont comptabilisées uniquement au moment de la réception des fonds. En effet, l'association ne dispose pas d'information en provenance du distributeur qui gère la vente de CD / DVD du concert des enfoirés qui permettrait la mise en place d'une procédure de césure et la comptabilisation de produits à recevoir.

Les **subventions d'exploitation** sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée. Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis.

Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en **produits constatés d'avance** (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non). Pour les subventions affectées, la fraction non encore utilisée de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés. Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée au cours de cet exercice des subventions affectées reçues ou attribuées.

## 10. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût historique (valeur nominale). Les critères pour réaliser les placements reposent principalement sur la sécurité et la performance. Le poste « **Valeurs mobilières de placement** » présenté au bilan pour un montant de 92,7 M€ est constitué essentiellement de **comptes à terme** présentant une garantie en capital sur la durée du placement.

Le poste « **Disponibilités** » est constitué de comptes sur **livrets** pour un montant de 39,4 M€ présentant également une garantie en capital, de **comptes courant** pour un montant de 18,3 M€, et de caisses pour un montant de 40 K€.

Les **intérêts courus** sur comptes à termes et livrets sont évalués à 0,6 M€ et ont été comptabilisés.

A ces deux postes, s'ajoutent également le placement dans des **parts sociales** d'établissement financiers (BRED, CE, CCOOP) pour un montant de 2,8 M€. Ces parts sociales sont inscrites dans le poste « **Immobilisations financières** ».

Valeurs mobilières de placement (en K€)	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture 30/04/2021	Plus values latentes	Moins values latentes
SICAV	7	8	1	0
Placements	0	0	0	0
Comptes à terme	92 653	0	0	0
<b>Total</b>	<b>92 660</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Disponibilités (en K€)	Valeur 30/04/21
Comptes sur livrets	39 418
Comptes courants	18 391
Caisses	40
<b>Total</b>	<b>57 849</b>

## 11. Fonds propres et autres fonds propres

Les fonds propres sont constitués des « Fonds propres sans droit de reprise », des « Fonds propres avec droit de reprise », des « réserves », du « Report A Nouveau », de « l'excédent ou déficit de l'exercice » en attente d'affectation, et des « subventions d'investissements ». Ces postes sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

Le poste « Fonds propres sans droit de reprise » est constitué :

- Du **fonds social statutaire** : Ce fonds est alimenté chaque année d'une dotation correspondant à 10 % du résultat financier diminué de l'impôt sur les sociétés du secteur non lucratif,
- En ce qui concerne les associations départementales, les subventions reçues de l'Association Nationale au cours des exercices antérieurs ont été reclassées dans le compte Fond propres sans droit de reprise.

Le poste « Fonds propres avec droit de reprise » est constitué :

- Des financements de l'AN reçus par les associations départementales dans le cadre d'un investissement et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

- Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Le poste « **Réserves** » est constitué :

- De la **Réserve de prévoyance pour la continuité des Missions sociales** : Cette réserve correspond au cumul des excédents depuis la création de l'AN.
- Le poste « **Fonds de prévoyance pour la continuité des Missions Sociales** » est doté chaque année du montant de l'excédent ou du déficit de l'exercice.

Le détail de ces postes est donné au **8. FONDS PROPRES**.

## 12. Fonds reportés et fonds dédiés

- **Fonds reportés legs & donations** : Les fonds reportés correspondent aux biens & dettes des dossiers legs et donations acceptés par le Conseil d'administration et restant à encaisser à la clôture de l'exercice.

Fonds reportés (en K€)	Solde au 30/04/2020	Retraitements	Solde au 01/05/2020	Augmentation	Diminution	Solde au 30/04/2021
Fonds reportés Legs & Donations		8 542	8 542	4 354	4 430	8 466
<b>TOTAL</b>		<b>8 542</b>	<b>8 542</b>	<b>4 354</b>	<b>4 430</b>	<b>8 466</b>

- **Fonds dédiés** : Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel aux dons ou dans le cadre de convention de subvention ou mécénat. Sont considérés comme appels aux dons les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarés à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel aux dons dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés. Les fonds dédiés portent sur les natures de recettes suivantes : Subventions d'exploitation, contributions financières, ressources issues de la générosité du public (dons, mécénat, legs & donations). Lorsque des investissements sont financés par des ressources affectées, un fonds dédié est constitué à la clôture de l'exercice si l'investissement n'a pas été dépensé. Le détail des fonds dédiés figure au **10. FONDS DEDIES**.

## 13. Provisions pour risques & charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées sur la base d'évènements survenus, ou en cours à la clôture de l'exercice, qui rendent ces risques probables. Se reporter au **9. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES** pour le détail de ce poste.

## 5. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

### a. Mouvements des immobilisations

Immobilisations (en K€)	Valeur brute au 30/04/2020	Retraitements nouveau règlement 01/05/2020	Augmentation	Diminution	Compte à compte	Valeur brute au 30/04/2021
Logiciel et Autres Immo. Incorporelles	4 352		81	3		4 430
Immobilisations incorporelles en cours	950		325	1 275		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 302</b>		<b>406</b>	<b>1 278</b>		<b>4 430</b>
Terrains	516					516
Constructions	8 430		23			8 452
Structure légères (Algéco, Mobilhome)	1 767		131	9	44	1 933
Rénovation, réhabilitations immobilières	2 963		231	289	48	2 953
Agencements, installations, aménagts divers et autres immo.	19 172		1 552	150	12	20 586
Matériel de transport (transpalettes, ...)	19 566		2 940	1 047	35	21 494
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	2 614		276	36	1	2 855
Chambres froides et matériel frigorifique	9 464		1 178	207	64	10 499
Matériel de jardins et cheptel	2 024		191	79	-2	2 135
Matériel ateliers et emballages	1 933		219	58	1	2 095
Terrains et constructions en cours	4		78	1		80
Rénovation, réhabilitations immobilières en cours	6		92	9	-49	40
Autres immobilisations corporelles en cours	1 452		1 305	10	-137	2 610
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés		5 729	2 319	2 621		5 427
Acompte sur immobilisations	41		167	38	-18	151
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>69 952</b>	<b>5 729</b>	<b>10 701</b>	<b>4 555</b>		<b>81 827</b>
Parts Sociales souscrites auprès d'établissements financiers	1 315		1 512			2 827
Prêts	12			11		1
Participation et créances rattachées à participations						
Dépôts et cautionnements versés	1 383		199	140		1 442
Autres immobilisations financières	2		-2			
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 712</b>		<b>1 709</b>	<b>151</b>		<b>4 270</b>
<b>Total</b>	<b>77 966</b>	<b>5 729</b>	<b>12 816</b>	<b>5 984</b>		<b>90 528</b>

### b. Mouvements des amortissements

Amortissements des immobilisations (en K€)	Valeur au 30/04/2020	Retraitements nouveau règlement 01/05/2020	Augmentation	Diminution	Compte à compte	Valeur au 30/04/2021
Amortissement des logiciels et Autres Immo. Incorporelles	3 641	0	451	3	0	4 089
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>3 641</b>	<b>0</b>	<b>451</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>4 089</b>
Amortissements terrains, constructions, et autres immo. corp.	7 523	0	273	0	13	7 809
Amort. / structure légères (Algéco, Mobilhome)	723	0	53	6	0	769
Amort. / rénovation, réhabilitations immobilières	1 855	0	132	288	-13	1 685
Amort. / agencets, install, aménagts divers et autres immo.	14 393	0	1 340	101	-12	15 620
Amort / matériel de transport (transpalettes, ...)	14 170	0	2 113	956	6	15 334
Amort. / matériel et mobilier (bureau et informatique)	2 345	0	165	31	0	2 479
Amort / chambres froides et matériel frigorifique	7 559	0	690	203	6	8 052
Amort / matériel de jardins et cheptel	1 591	0	147	77	0	1 661
Amort / matériel Ateliers et emballages récup.	1 461	0	215	56	0	1 620
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>51 620</b>	<b>0</b>	<b>5 128</b>	<b>1 718</b>	<b>0</b>	<b>55 030</b>
<b>Total</b>	<b>55 261</b>	<b>0</b>	<b>5 580</b>	<b>1 721</b>	<b>0</b>	<b>59 120</b>

## 6. STOCKS ET DEPRECIATIONS DES STOCKS

Stocks (en K€)	Valeur Brute		Dépréciation		Valeur nette	
	30/04/2021	30/04/2020	30/04/2021	30/04/2020	30/04/2021	30/04/2020
Missions sociales	15 834	27 634	1 300	1 856	14 535	25 778
Produits finis						
Matières premières						
Autres marchandises	50	38	33	13	17	25
<b>Total</b>	<b>15 884</b>	<b>27 672</b>	<b>1 333</b>	<b>1 869</b>	<b>14 551</b>	<b>25 802</b>

## 7. TABLEAUX DES CRÉANCES ET DETTES

### a. Echéancier des créances et dettes

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice (en K€)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et plus
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Parts sociales souscrites auprès d'éts financiers (BRED, CE, CCOOP)	2 808	0	2 808
Prêts	1	0	1
Dépôts et cautionnements versés (AN, DR, EO)	1 463	369	1 093
<b>Total</b>	<b>4 272</b>	<b>369</b>	<b>3 902</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients	8 112	8 112	0
Créances reçues par legs et donations	4 666	4 666	0
Autres créances (dont subventions et produits à recevoir)	18 039	17 998	41
<b>Total</b>	<b>30 818</b>	<b>30 776</b>	<b>41</b>

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice (en K€)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31	31		
Emprunts et dettes financières diverses	277	88	109	80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 865	10 859	6	
Dettes des legs ou donations	1 627	1 627		
Dettes fiscales et sociales	6 953	6 953		
Autres dettes	1 461	1 458	2	
Produits constatés d'avance	7 887	7 843	43	
<b>Total dettes</b>	<b>29 099</b>	<b>28 859</b>	<b>160</b>	<b>80</b>

Charges constatées d'avance (en K€)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et plus
Achat pour missions sociales	49	49	
Prestations de services	89	89	
Locations	785	785	
Maintenance	93	93	
Assurances	10	10	
Autres charges	160	157	2
<b>Total</b>	<b>1 187</b>	<b>1 184</b>	<b>2</b>

## b. Rattachement à l'exercice des charges et produits

Produits constatés d'avance (en K€)	30/04/2021
Subventions	6 779
Loyers des bénéficiaires à percevoir	3
Autres produits constatés d'avance	1 105
<b>Total</b>	<b>7 887</b>

Charges à payer (en K€)	30/04/2021
Fournisseurs ( factures non parvenues )	1 726
Personnel et organismes sociaux	3 683
État & Collectivités Publiques	99
Autres	481
<b>Total</b>	<b>5 989</b>

Produits à recevoir (K€)	Montant 30/04/21
Factures à établir	198
Produits à recevoir	17 928
Subventions à recevoir	8 496
<b>TOTAL</b>	<b>26 622</b>

## 8. FONDS PROPRES

Fonds propres (en K€)	Montant au 30/04/2020	Montant Retraitement nouveau règlement	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	QP des subv invest virée au résultat	Poste à poste	Montants au 30/04/2021
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	17 474	-554	0	91	22	0	0	16 988
Fonds Propres avec droit de reprise	12	49	0	2 084	2 084	0	0	61
Réserves	102 211	0	0	0	0	0	0	102 211
Autres réserves	272							272
Report à nouveau – Nouveau règlement comptable	0	14 614	0	0	0	0	0	14 614
Report à nouveau	9 789	-13 904	11 287	74	44	0	0	7 201
Résultat comptable de l'exercice (1)	11 287	0	-11 287	37 971	1 665	0	0	36 306
<b>Situation nette</b>	<b>141 044</b>	<b>205</b>	<b>0</b>	<b>40 219</b>	<b>3 816</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>177 653</b>
Subventions d'investissement	11 050	-6 775	0	3 273	1 014	-257	-300	5 977
	<b>152 094</b>	<b>-6 570</b>	<b>0</b>	<b>43 492</b>	<b>4 830</b>	<b>-257</b>	<b>-300</b>	<b>183 630</b>

(1) Résultat 2020-21 : dont ressources générosité public 30 166 K€, voir CER

## 9. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

Tableau des provisions en K€						
Nature des provisions	Provisions au 30/04/2020	Retraitement s nouveau règlement	Augmentation	Diminution	Reclassement	Provisions au 30/04/2021
Provisions pour risques litiges Assurances-vie	535		0	70	0	465
Provisions pour invendus CD / DVD Enfoirés	1 152		0	429	0	723
Provisions pour risques EO	4		0	4	0	0
Provisions pour charges IS non lucratif	98		0	0	-98	0
Provisions pour charges Péniche	220		65	220	0	65
Autres provisions AD	252		141	153		240
<b>Total (1)</b>	<b>2 260</b>	<b>0</b>	<b>206</b>	<b>876</b>	<b>-98</b>	<b>1 492</b>

## 10. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

### a. Fonds reportés legs & donations

Fonds reportés (en K€)	Solde au 30/04/2020	Retraitements	Solde au 01/05/2020	Augmentation	Diminution	Solde au 30/04/2021
Fonds reportés Legs & Donations	0	8 542	8 542	4 354	4 430	8 466
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>8 542</b>	<b>8 542</b>	<b>4 354</b>	<b>4 430</b>	<b>8 466</b>

### b. Fonds dédiés

FONDS DEDIES (en K€)	Valeur au 30/04/2020	Reclassement	Augmentation	Diminution	Valeur au 30/04/21
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>622</b>	<b>-58</b>	<b>1 804</b>	<b>1 460</b>	<b>908</b>
<i>Distribution alimentaire</i>	-	-	1 150	1 150	-
<i>Culture, loisirs</i>	-	-	14	9	5
<i>Total 114 AD</i>	622	-58	640	301	903
<b>Contributions financières</b>	<b>726</b>	<b>424</b>	<b>1 800</b>	<b>1 483</b>	<b>1 467</b>
<i>Accompagnement retour vers l'emploi</i>	359	-	78	293	144
<i>Actions menées en faveur des gens de la rue</i>	74	-	-	50	24
<i>Aides diverses et pilotage national des MS et formation d</i>	133	-	394	263	264
<i>Covid</i>	-	-	290	290	-
<i>Culture, loisirs</i>	42	-	-	42	-
<i>Distribution alimentaire</i>	70	-	625	354	341
<i>Logement et hébergement d'urgence</i>	-	300	-	87	213
<i>Multiactivités</i>	48	-	89	28	109
<i>Total 114 AD</i>	-	124	324	76	372
<b>Ressources issues de la générosité public</b>	<b>2 969</b>	<b>-65</b>	<b>3 191</b>	<b>2 910</b>	<b>3 184</b>
<i>Accompagnement retour vers l'emploi</i>	-	-	250	32	218
<i>Actions menées en faveur des gens de la rue</i>	371	-	63	124	310
<i>Aides diverses et pilotage national des MS et formation d</i>	-	-	330	-	330
<i>Covid</i>	-	-	343	343	-
<i>Culture, loisirs</i>	-	-	100	-	100
<i>Distribution alimentaire</i>	-	-	59	55	4
<i>Logement et hébergement d'urgence</i>	64	-	-	64	-
<i>Multiactivités</i>	2 259	-	1 781	2 066	1 974
<i>Total 114 AD</i>	275	-65	265	226	248
<b>TOTAL</b>	<b>4 318</b>	<b>300</b>	<b>6 795</b>	<b>5 854</b>	<b>5 559</b>

## 11. AUTRES INFORMATIONS

### a. Engagements financiers

#### 1. Engagements reçus

Les dossiers legs et donations connus fin avril et acceptés par le Conseil d'administration du mois de mai 2021 s'élèvent à 0,5 M€. Ces montants sont estimés à partir de l'évaluation fournie pour chaque dossier par le notaire pour l'acceptation du dossier par le **CA**.

La subvention « **FEAD** » relative à la campagne 2021 pouvant se prolonger jusqu'au 31 décembre, a été signée fin septembre 2020, elle prévoit un montant prévisionnel maximum de 27,4 M€ pour le financement des denrées alimentaires, et 1,4 M€ pour le financement de la logistique.

A cette enveloppe, la Commission Européenne a attribué des fonds complémentaires « **REACT** » à l'association d'un montant prévisionnel de 40,2 M€ pour le financement des denrées alimentaires, et 2,2 M€ pour le financement de la logistique.

## 2. Engagements donnés

Les engagements en matière de **retraite** ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

Autres engagements donnés :

Engagement crédit-bail (en k€)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules	52	187	52	35	86	26
Mobiliers, matériels bureau & informatique	13	90	1	3	4	1
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>277</b>	<b>53</b>	<b>37</b>	<b>90</b>	<b>28</b>

Autres engagements donnés et reçus (en k€)	
Garanties, avals et cautions donnés	6
Suretés réelles consenties	2
Garanties, cautions obtenues	1
Autorisations de découverts	0

### b. Contributions volontaires en nature

Les Restaurants du Cœur font figurer dans cette rubrique depuis plusieurs années la valorisation des heures de bénévolat. Le nombre d'heures de bénévolat a été déterminé sur la base de l'approche statistique développée depuis 2011/2012. La valorisation des heures des bénévoles, effectuée sur la base d'une moyenne du SMIC mensuel en vigueur du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021, chargés en prenant en compte au prorata temporis les incidences des évolutions de taux de charges sociales de 2020 et 2021, représente 166,7 M€ pour 70 631 bénévoles.

Comme pour l'exercice précédent, en plus du bénévolat, les Restaurants du Cœur ont valorisé d'autres contributions en nature telles que les dons de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène, les mises à disposition de moyens techniques, de prestations ou encore de personnel via des mécénats de compétence.

Les dons de denrées alimentaires ont été valorisés en distinguant les différents canaux d'approvisionnement : collecte nationale, collecte départementale, plateformes GMS, dons agricoles, ramasse et dons dans les Associations Départementales et ceux récupérés par nos deux Entrepôts d'Opportunité. Pour chacune de ces sources, les tonnages collectés ont été valorisés sur la base du coût évité c'est-à-dire le prix auquel l'Association aurait dû acheter ces denrées. Ces dons sont valorisés pour un montant de 96,8 M€ représentant plus de 61 273 tonnes.

Figure également pour la première fois cette année en dons alimentaires, les denrées reçues du **FEAD**. Elles s'élèvent au montant global de l'enveloppe diminués des commandes de produits qui n'ont pu être honorés, produits dits « **infructueux** », et qui ont fait l'objet d'une compensation financière inscrite en compte de résultat, soit 24,6 M€.

A cela s'ajoutent les autres dons, principalement du matériel, et les mécénats de compétences évalués sur la base des informations des entreprises donatrices à 25,7 M€.

### **c. Résultat du secteur lucratif**

Les activités liées aux « **Enfoirés** » sont logées dans un secteur spécifique afin de répondre à la réglementation fiscale et comptable. Les principales ressources sont constituées de la billetterie des concerts des « **Enfoirés** », de la vente de produits dérivés et des droits d'auteurs, télévisuels et phonographiques.

Exceptionnellement cette année, en raison de la pandémie du Covid19, le concert n'a pu se dérouler avec du public.

Le « **Résultat de l'exercice du secteur lucratif** » est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association. Il s'élève à 8,5 M€ contre 15,7 M€ l'année dernière.

### **d. Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est de -1,8 M€ et correspond principalement pour -1,3 M€ à l'abandon du projet de refonte du module approvisionnement (Projet **AAIDA**), et pour -1 M€ à des invendus de CD / DVD (retours en bacs) des « Enfoirés », compensés par divers produits exceptionnels.

### e. Concours publics et subventions

En K€	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021
<b>Subventions d'investissement</b>	
État	789
Région	1 740
Département	1 474
Communes	692
Collectivités publiques	62
Autres	360
<b>Total subventions d'investissement</b>	<b>5 117</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	
Fonds social européen (F.S.E.)	2 124
État & DDCSPP	20 084
Fonds Européen Aux plus Démunis (FEAD)	3 485
Région	1 189
Département	5 882
Communes et Communautés urbaines	6 252
Autres collectivités	448
Ministère de la Justice (T.G.I.)	17
Fonds de solidarité logement (F.S.L.) et Fonds social (F.S.)	312
Autres	2 783
<b>Total subvention d'exploitation</b>	<b>42 576</b>
<b>Concours publics</b>	
Concours publics sur contrats aidés	15 493
Allocations logements	1 594
<b>Total concours publics</b>	<b>17 087</b>

### f. Legs, donations et assurances-vie

Le poste « **Legs, donations et assurances-vie** » au compte de résultat s'élevant à 9,3 M€ est constitué de la somme des comptes suivants :

Comptes	Montant (M€)
Produits sur Assurances Vie	3 699
Produits sur Legs & donations	4 354
Autres produits sur Legs & Donations	52
Droits d'auteurs "Enfoirés"	1 310
Produits de cessions des biens immobiliers & mobiliers	2 412
Utilisations des fonds reportés	4 429
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>16 256</b>
VNC des Immobilisations Legs & donations	2 621
Report en fonds reportés	4 354
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>6 975</b>
<b>TOTAL POSTE</b>	<b>9 281</b>

### g. Effectif

	30/04/2021			30/04/2020		
	Nombre de Contrats Aidés (CDDI & autres contrats aidés) (en ETP)	Nombre de CDD/CDI (en ETP)	Nombre de Bénévoles	Nombre de Contrats Aidés (CDDI & autres contrats aidés) (en ETP)	Nombre de CDD/CDI (en ETP)	Nombre de Bénévoles
Association Nationale	0	97	460	0	83	400
Associations Départementales	712	427	70 171	783	405	74 308
<b>Total</b>	<b>712</b>	<b>524</b>	<b>70 631</b>	<b>783</b>	<b>488</b>	<b>74 708</b>

### h. Rémunérations des dirigeants

Les fonctions d'administrateurs, de Président, de Trésorier et de Secrétaire général ne sont pas rémunérées.

### i. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant TTC des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges durant l'exercice s'est élevé à 523,7 K€ au titre de la certification des comptes annuels.

### j. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

## 12. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### a. Définition et principes généraux

Le compte de résultat par origine et destination (**CROD**) est présenté selon le modèle du règlement **ANC n°2018-06** du 5 décembre 2018 modifié par le règlement **ANC n°2020-08**. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le **résultat** apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des **charges par destination** est égal au total des charges du compte de résultat et le total des **produits par origine** à celui des produits du compte de résultat.

Le **CROD** est structuré de la façon suivante :

- La **colonne 1** présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- La **colonne 2** présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est reprise dans le **CER** et sera présentée au **point 13**.

## b. Présentation du compte de résultat par origine et destination

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION en K€	EXERCICE 20-21	
	TOTAL (Colonne 1)	Dont générosité du public (Colonne 2)
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	0	0
- Dons manuels	114 376	114 376
- Legs, donations et assurances-vie	9 282	9 282
- Mécénat	8 143	8 143
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	311	311
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	0
2.2 Parrainage des entreprises	0	0
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 136	0
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	0	0
. Ventes billetterie concert et produits dérivés "Enfoirés"	10 121	0
. Autres produits	6 630	0
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	59 708	0
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	1 036	237
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	5 854	2 910
<b>TOTAL</b>	<b>218 597</b>	<b>135 259</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	0	0
1.1 Réalisées en France	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0
Distribution alimentaire, relais, réseau 3A	109 309	84 623
Logement et hébergement d'urgence	8 948	595
Culture, loisirs, et ateliers de français	1 305	210
Accompagnement vers le retour à l'emploi	27 362	4 392
Actions menées en faveur des gens de la rue	2 894	868
Microcrédit- accès au droit	239	59
Message des Restos	314	198
Aides diverses et pilotage national des missions sociales et formation des bénévoles	4 117	3 532
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 621	4 585
2.2 Frais de recherche de fonds des activités "Enfoirés"	2 551	0
2.3 Frais de recherche d'autres ressources	0	0
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	12 790	2 377
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	819	463
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	226	0
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	6 795	3 191
<b>TOTAL</b>	<b>182 291</b>	<b>105 093</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>36 306</b>	<b>30 166</b>

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE en K€	EXERCICE 20-21	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Bénévolat	166 678	166 678
Prestations en nature	8 928	8 928
Dons en nature (Alimentaires)	96 853	96 853
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Prestations et dons en nature	778	
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>		
Prestations et dons en nature	16 263	
Dons alimentaires (FEAD)	24 617	
<b>TOTAL</b>	<b>314 117</b>	<b>272 460</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		
Réalisées en France	305 743	264 794
Réalisées à l'étranger		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	1 069	1 069
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	7 305	6 597
<b>TOTAL</b>	<b>314 117</b>	<b>272 460</b>

### c. Définition des ressources

Les produits du **CROD** sont présentés conformément à la nouvelle réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

- **Produits liés à la générosité du public :**

Ces produits sont constitués essentiellement des « **Dons manuels** », des « **Legs, donations et assurances-vie** » et des « **Mécénats** ».

- **Produits non liés à la générosité du public**

Sont inscrits dans cette rubrique :

- Le poste « **contributions financières** » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif (associations & fondations). Cette année il est constitué principalement de financements versés par des fondations d'entreprises,
- Le poste « ventes billetterie concert et produits dérivés Enfoirés » constitué des produits de ventes des « Enfoirés » (billetterie du concert des « Enfoirés », ventes de CD / DVD des « Enfoirés » et droits d'auteurs de diffusion du concert et des chansons). Exceptionnellement en raison de la crise sanitaire, le concert des « Enfoirés » s'est déroulé cette année sans public et donc sans billetterie,

- Les « autres produits » sont constitués des produits divers de gestion, des produits des ventes des Ateliers et Chantiers d'Insertion et des loyers perçus dans le cadre des sous-locations, des produits exceptionnels (quote-part des subventions d'investissements virées au CR...) et des produits financiers. Ces derniers sont considérés entièrement comme non liés à la générosité du public du fait que les fonds qui les ont générés relèvent principalement des activités commerciales des « **Enfoirés** ».

#### **d. Définition des missions sociales**

- Le poste « **Missions sociales** » correspondent uniquement aux activités réalisées en France et ne comprennent que les actions réalisées directement (les Associations Départementales constituant avec l'Association Nationale le réseau des Restaurants du Cœur). Ces activités ont été présentées au chapitre 1. **PRESENTATION DE L'ENTITE – c. Nature et périmètre des Missions sociales**. Chacune des missions sociales comprend les coûts des services du siège national en charge de ces activités.
  - **Distribution alimentaire**, Actions d'accompagnement en centre : Achats de marchandises, frais de transport, de stockage, de manutention, locations et frais des centres de distribution et frais engagés pour les activités d'aide à la personne dans les centres, les Restos Bébés, entrepôts d'opportunité, Ulysse...
  - **Logement et Hébergement d'Urgence** : Frais engagés pour la gestion des différents types d'hébergements et de logements développés par les Restaurants du Cœur (hébergement d'urgence, lieu de vie, sous-location...),
  - **Culture, loisirs, et Ateliers de français, Aide aux devoirs** : Coûts des activités culturelles et de loisirs (opérations cinéma, sorties culturelles, séjours de vacances pour les plus démunis...), coûts des ateliers de français et d'alphabétisation, de l'accompagnement scolaire,
  - **Accompagnement vers le Retour à l'Emploi** : Frais engagés pour les actions d'insertion par l'emploi : ateliers et jardins d'insertion, soutien à la recherche d'emploi, micro-ateliers d'initiation informatique,
  - **Actions menées en faveur des Personnes privées de chez soi** : Coûts des activités à destination des personnes contraintes de vivre à la rue (camions, maraudes, points chauds, accueil de jours et opération Grand Froid en hiver...)
  - **Microcrédit, Conseil Budgétaire - Accès aux Droits et à la Justice** : Coûts des actions menées en faveur du micro-crédit, du conseil budgétaire ou de l'accès aux droits et à la justice.
  - **Message des Restos** : Coûts liés à l'action de plaidoyer menée à l'échelon national pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté.
  - **Aides diverses, pilotage national des missions sociales et formation des bénévoles** : Dépenses engagées par l'Association Nationale pour le soutien des actions des Associations Départementales et le développement des missions sociales : groupes d'appui, antennes, relations avec les Associations Départementales, animation des réseaux, ainsi que les frais de formation des bénévoles.

## e. Affectation des charges et répartitions des coûts

- **Missions sociales** : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par les associations pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les **coûts directement affectables** (imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération) et les **coûts non directement affectables** répartis selon des clés approuvées par le Conseil d'Administration pour l'Association Nationale, et par les organes dirigeants des associations départementales.

Seule la charge réellement engagée est affectée au titre de la mission sociale. Les **provisions** sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions » ou « reprises de provisions » du CROD, selon qu'elles sont constituées ou reprises.

Les **dotations aux amortissements** peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les **frais financiers** se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée doivent être inscrits au titre des missions sociales.

- **Frais de recherche de fonds** :
  - **Frais d'appel à la générosité du public** : Ce poste comprend les frais d'appel aux dons (publipostage, encart presse ...), le traitement des dons et reçus fiscaux, la recherche et gestion des legs, donations et assurance-vie, la gestion et les frais d'organisation des manifestations et le coût du personnel dédié. Cette rubrique inclut également une quote-part des frais Internet et des frais de dépenses de services généraux du siège.
  - **Frais de recherche des autres fonds privés** : Ce poste comprend les charges du service Mécénat Partenariats de l'Association Nationale ainsi qu'une quote-part des frais de dépenses de services généraux du siège national.
  - **Frais de recherche des fonds des activités « Enfoirés »** : Ce poste comprend les frais liés aux concerts des Enfoirés (frais de location de salle, frais des personnels technique, secourisme, de transport et d'hébergement), les frais liés aux ventes de CD / DVD (frais de fabrication, commissions versées aux distributeurs), les frais communs à l'activité (Taxes et impôts auxquels est soumise cette activité selon les règles particulières aux associations), les charges du service Enfoirés de l'Association Nationale.
  -
- **Frais de fonctionnement** : Les frais de fonctionnement comprennent l'Informatique (hors les frais directement affectables à une mission sociale), l'Administration, la Comptabilité, la Gestion, ainsi que le coût du service Communication national et une quote-part des frais des services généraux du siège national et les frais de siège des Associations Départementales.
- Les postes « **Dotations aux provisions et dépréciations** », « **Impôt sur les bénéfices** » et « **Reports en fonds dédiés de l'exercice** » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas à des commentaires particuliers.

## 13. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

### a. Définition

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice 20-21 est présentée. Le compte d'emploi annuel des ressources de l'exercice 19-20 établi selon l'ancien règlement comptable n°2008-12 du 7 mai 2008, est présenté à titre indicatif au chapitre **13d. PRESENTATION DU CER DE L'EXERCICE 19-20.**

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).

### b. Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP)

Les **ressources issues de la GP** sont constituées des dons de particuliers et d'entreprises sans conventions de mécénat, des legs & donations, des produits d'assurance-vie ainsi que de produits de mécénat.

Les appels à don des Restaurants du Cœur sont faits pour l'ensemble des missions sociales et les dons ne sont pas des fonds affectés, sauf indication contraire de la part du donateur.

#### 1. Solde d'ouverture :

En fin d'année dernière, le CER présenté selon l'ancien règlement, faisait état d'un solde à zéro des ressources GP. En effet, ces dernières sont consommées prioritairement pour la réalisation des Missions sociales qui sont très souvent supérieures, et qui ont nécessité régulièrement le recours aux ressources non GP comme les produits des activités des « Enfoirés » pour les financer.

L'analyse de ces ressources GP sur les vingt dernières années au regard des nouvelles règles du règlement ANC 2018-06 (concernant principalement le Mécénat et le solde des legs & donations inscrits en RAN) montre également l'emploi intégral des ressources GP à la réalisation des Missions sociales et des frais de recherche de fonds liés au public. Le solde d'ouverture sera donc de zéro.

#### 2. Collectées dans l'année :

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au **CROD** constituées des « **Dons** », « **legs & donations, assurances-vie** » et « **mécénats** ». Elles s'élèvent à 132,1 M€.

#### 3. Employées dans l'année :

Les **ressources non affectées issues de la générosité publique** financent en priorité les missions sociales après utilisation des fonds affectés obtenus (qu'il s'agisse de subventions, de dons, de donations ou de legs...). Selon ce principe, le financement des missions sociales s'opère selon **l'ordre de consommation des ressources** suivant :

- Subventions affectées,
- Contributions financières affectées,
- Autres produits affectés,

- Ressources liées à la générosité du public et affectées,
- Ressources liées à la générosité du public et non affectées,
- Autres produits.

Si les ressources non affectées issues de la générosité du public sont supérieures au total des missions sociales, le solde financera les frais d'appel à la générosité du public puis les frais de fonctionnement. Concernant l'Association Nationale, par exception cette année, il a été décidé par le Conseil d'administration de ne pas utiliser le surplus de ressources liées à la **GP** pour financer les « **frais de fonctionnement** » mais de le reporter prioritairement au financement des « **Missions sociales** » des années suivantes.

Compte tenu de ces éléments, les **Missions sociales** financées par les ressources **GP** s'élèvent cette année à 95,5 M€, les **frais de recherche de fonds issus du public** à 4,6 M€.

Par exception, les **abandons de frais des bénévoles** sont considérés comme étant affectés au secteur d'activité correspondant au travail du bénévole (ex : un bénévole travaillant pour le secteur « Distribution alimentaire » verra ses abandons de frais imputés à cette activité ; un bénévole exerçant une fonction de direction associative verra ses abandons de frais imputés en frais de fonctionnement).

Par ailleurs, les frais de recherche de fonds des « **Enfoirés** » sont financés spécifiquement par les produits de l'activité « **Enfoirés** ».

Enfin, les dotations et reprises sur **fonds dédiés de la générosité du public** représente l'utilisation des fonds liés à la **GP** affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la **GP** lorsque la ressource concernée n'a pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources **GP non affectées**.

#### 4. Investissements financés dans l'année

Les **investissements** sont prioritairement financés par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public (ex : Par les subventions d'investissements), les ressources **GP** intervenant en complément. Cette année les investissements ont été financés en partie par des fonds dédiés et pour le solde par des ressources non générosité public non affectées.

#### 5. Solde de clôture

Le **solde de clôture** correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la GP collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde est reporté au financement des années suivantes et s'élève à 30,2 M€.

### c. Présentation du compte d'emploi des ressources

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION en K€	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE en K€	EXERCICE N
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	0
- Actions réalisées par l'organisme	94 477	1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels	114 376
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	9 282
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénat	8 143
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	311
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 585		
2.2 Frais de recherche de fonds des activités "Enfoirés"	0		
2.3 Frais de recherche d'autres ressources	0		
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	2 377		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>101 440</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>132 112</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	463	<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	237
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	3 191	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	2 910
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	30 166	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>135 259</b>	<b>TOTAL</b>	<b>135 259</b>
		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>0</b>
		(+) Excédent ou (-) déficit de la générosité du public	30 166
		(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>30 166</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE en K€	EXERCICE N	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE en K€	EXERCICE N
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
Réalisées en France	264 794	Bénévolat	166 678
Réalisées à l'étranger		Prestations en nature	8 928
<b>2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	1 069	Dons en nature (alimentaires)	96 853
<b>3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	6 597		
<b>TOTAL</b>	<b>272 460</b>	<b>TOTAL</b>	<b>272 460</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	2 904
(-) Utilisation	-2 910
(+) Report	3 191
<b>FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 185</b>

## d. Présentation du CER de l'exercice 2019/2020

RESTAURANTS DU CŒUR CER COMBINE		COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (M€) 30/04/2020					
EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	FORMULES	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N	FORMULES
1. MISSIONS SOCIALES			ST1	REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE	0	0	T1
1.1. Réalisées en France	172 268	99 914		1.1. DONNS ET LEGS	101 405	101 405	T2
- Actions réalisées directement	172 268	99 914		- Dons manuels non affectés	100 071	100 071	
Distribution alimentaire, Actions d'accompagnement en centre	120 166	84 557		- Dons manuels affectés	80 018	80 018	
Logement et Hébergement d'urgence	8 789	3 093		- Legs et autres libéralités non affectés	9 234	9 234	
Culture, Loisirs - Ateliers de français & Aide aux devoirs	2 946	1 014		- Legs et autres libéralités affectés	10 819	10 819	
Accompagnement vers le Retour à l'Emploi	27 993	7 370		- Legs et autres libéralités exceptionnels			
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi	1 774	924		1.2. Autres produits liés à la générosité du public	1 333	1 333	
Microcrédit, Conseil Budgétaire - Accès aux droits & à la justice	250	151		- Manifestations	1 333	1 333	
Message des Restos	242	14					
Aides diverses et pilotage national des missions sociales et formation des bénévoles	4 666	2 790					
- Versement à d'autres organismes agissant en France				2. AUTRES FONDS PRIVES	11 759		
1.2. Réalisées à l'étranger			ST2	3. SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	66 411		
- Actions réalisées directement	4 347	0		- Union européenne	28 047		
- Versement à d'autres organismes agissant en France	4 043	0		- Etat français	5 594		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			ST3	- Collectivités territoriales	11 568		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	4 043			- Autres	20 844		
2.2. Frais de recherche de autres fonds privés	304			4. Autres produits	25 001		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				- Produits de factures des "Enfoirés"	19 181		
3. FRAIS ACTIVITE "ENFOIRES"	4 345			- Autres	5 820		
4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 245	1 337					
		101 251	T3=ST1+ST2+ST3				
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	193 205			I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	204 577		
II. DOTATIONS AUX PROVISIONS	519			II. REPRISES DE PROVISIONS	1 872		
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	3 226			III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EX ANTERIEUR S	1 849		
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES	11 287			IV. VARIATION DES FONDS DEDIES DE LA GP	-154		T4
TOTAL GENERAL	208 237			IV. INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	0		
V. PART DES ACQUISITIONS IMMOBILISABLES BRUTES DE L'EXERCICE FINANCEE PAR LA GP			T5	TOTAL GENERAL	208 237	101 251	T2+T4
VI. NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISABLES PAR LA GP			T5 bis (= négatif)				
VII. TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		101 251	T6=T3+T4+T5+T5bis	VII. TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		101 251	T6
				SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEES AU COURS DE L'EXERCICE		0	T7=T1+T2+T4+T6
				EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
				Éléments:			
				Missions sociales		182 801	
				Frais de recherche de fonds		110 408	
				Frais de fonctionnement		5 866	
				Dons et prestations en nature		293 209	
				Total		293 209	

## e. Liste des associations départementales (AD)

Liste des Associations Départementales des Restos du Cœur au		08/03/2021 - 16:13:45	
ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES	COORDONNEES	Responsable Départemental	
AD01	<b>AD01 AIN</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad01.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 10 rue des Blanchisseries 01000 BOURG-EN-BRESSE Tél : 09 83 47 21 43	JENN Catherine
AD02	<b>AD02 AISNE</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France ad02.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 37 avenue du Maréchal Foch Faubourg de Semilly 02000 LAON Tél : 03 23 24 73 95	EDUIN Daniel
AD02	<b>AD02I AISNE - Insertion</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France restocoeur.insertion@orange.fr	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Route de Chambry BP 10 Ateliers d'Insertion 02000 AULNOIS-SOUS-LAON Tél : 03 23 22 80 73	MACQUET Michel
AD03	<b>AD03 ALLIER</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad03.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 34 avenue de l'Europe 03100 MONTLUCON Tél : 04 70 08 04 54	BOUTIGNY Jean-François
AD04	<b>AD04 ALPES DE HAUTE PROVENCE</b> (Délégation Régionale n° 7) Sud - Corse ad04.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 4 Boulevard Lacroix 04160 CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN Tél : 04 92 36 04 05	LAUGIER Michel
AD05	<b>AD05 HAUTES ALPES</b> (Délégation Régionale n° 7) Sud - Corse ad05.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 1 Rue du 11 Novembre 05130 TALLARD Tél : 04 92 56 26 49	SALAT Arlette
AD06	<b>AD06 ALPES MARITIMES</b> (Délégation Régionale n° 7) Sud - Corse ad06.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 25 rue de la Pinède 06800 CAGNES SUR MER Tél : 04 92 08 00 80/81	CHOUX Hélène
AD06	<b>AD07 ARDECHE</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad07.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Ecole Rosa Parks - Bld du Paste Boulevard du Paste 07000 PRIVAS Tél : 04 75 29 23 80	RYON Xavier
AD08	<b>AD08 ARDENNES</b> (Délégation Régionale n° 10) Grand-Est ad08.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Zl des Ayvelles 08000 VILLERS SEMEUSE Tél : 03 24 41 69 07	LELEU Patrice Administrateur délégué
AD09	<b>AD09 ARIEGE</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad09.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Route de Verniolle - Hameau du Courbas 09120 VARILHES Tél : 05 61 68 19 70	DELAGE Aude
AD10	<b>AD10 AUBE</b> (Délégation Régionale n° 10) Grand-Est ad10.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 22 Rue Boivin 10000 TROYES Tél : 09 83 44 08 70	DHAUSSY Jean-Jacques Administrateur délégué
AD11	<b>AD11 AUDE</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad11.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 3 rue Fulton - Zl de l'Arnouzzette 11000 CARCASSONNE Tél : 04 68 25 99 19	OLIVER Gilbert
AD12	<b>AD12 AVEYRON</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad12.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 75 Avenue de Paris 12000 RODEZ Tél : 09 86 60 61 88	RENAUD Sabine
AD13	<b>AD13 BOUCHES DU RHONE</b> (Délégation Régionale n° 7) Sud - Corse ad13.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 30 avenue du Boisbaudran - Zl de la Delorme 13015 MARSEILLE Tél : 04 96 15 13 20	RODI Michel
AD13	<b>AD13I BOUCHES DU RHONE - Insertion</b> (Délégation Régionale n° 7) Sud - Corse ad13i.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 890 chemin de la Louve Ateliers d'Insertion 13400 AUBAGNE Tél : 04 42 03 65 22	CIAVALDINI Roland
AD14	<b>AD14 CALVADOS</b> (Délégation Régionale n° 11) Normandie ad14.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 28 rue Gaston Lamy 14120 MONDEVILLE Tél : 02 31 35 50 90	MARIE Philippe
AD15	<b>AD15 CANTAL</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad15.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 8 rue du Prince 15000 AURILLAC Tél : 04 71 48 85 64	BOUCHISSE Pierre
AD16	<b>AD16 CHARENTE</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad16.presidence@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Moulin de l'Escalier 16400 LA COURONNE Tél : 05 45 67 49 49	AUGUSTIN Catherine
AD17	<b>AD17 CHARENTE MARITIME</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad17.presidence@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 56 route de St Jean d'Angely 17400 ASNIERES LA GIRAUD Tél : 09 83 77 06 51	LAVAL Jean-Paul
AD18	<b>AD18 CHER</b> (Délégation Régionale n° 4) Centre - Val de Loire ad18.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 18 avenue d'Orléans 18230 SAINT-DOULCHARD Tél : 02 48 70 77 82	THINAT François-Régis

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES		COORDONNEES	Responsable Départemental
AD19	<b>AD19 CORREZE</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad19.presidence@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 17 avenue de la Tour de Loyre 19360 MALEMORT/CORREZE Tél : 05 55 17 68 88	<b>VERDIER-MARTHON Annie</b>
AD20	<b>AD20A CORSE - Ajaccio</b> (Délégation Régionale n° 7) Sud - Corse ad20a.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Avenue du Maréchal Lyautey - Ancien Entrepôt CODEC Face Stade 20167 MEZZAVIA Tél : 04 95 25 81 30	<b>CECCALDI Raymond</b>
AD20	<b>AD20B CORSE - Bastia</b> (Délégation Régionale n° 7) Sud - Corse ad20b.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Route du Cimetière Allemand - Ancien Collège de Montesoro BP 645 20600 BASTIA Tél : 04 95 58 28 25	<b>GRAZIANI Paule</b>
AD21	<b>AD21 COTE D'OR</b> (Délégation Régionale n° 9) Bourgogne - Franche-Comté ad21.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 9 impasse de Réggio 21000 DIJON Tél : 03 80 78 04 46	<b>BOUILLON Didier</b>
AD21	<b>AD21T COTE D'OR - Toit du Cœur</b> (Délégation Régionale n° 9) Bourgogne - Franche-Comté	<b>ASSOCIATION LES TOITS DU CŒUR</b> 5 c rue André Malraux 21000 DIJON Tél : 03 80 74 87 10	<b>TURKER Mehmet</b>
AD22	<b>AD22 COTES D'ARMOR</b> (Délégation Régionale n° 3) Grand-Ouest ad22.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 10 bis rue Berthollet 22000 SAINT-BRIEUC Tél : 02 96 61 70 10	<b>DUMAIL Maryline</b>
AD22	<b>AD22I COTES D'ARMOR - Insertion</b> (Délégation Régionale n° 3) Grand-Ouest ad22i.ateliersducoeur@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 3 avenue des Plaines Villes Ateliers d'Insertion 22440 PLOUFRAGAN Tél : 02 96 78 22 20	<b>DUMAIL Maryline</b> Administratrice déléguée
AD23	<b>AD23 CREUSE</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad23.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Route de Bénévent - Le Maupuy 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS Tél : 05 55 51 10 90	<b>MOUNIER James</b> Administrateur délégué
AD24	<b>AD24 DORDOGNE</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad24.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 2 rue Pierre Fanlac 24660 COULOUNIEUX CHAMIERES Tél : 05 53 07 26 41	<b>LOAS Pierre</b>
AD25	<b>AD25 DOUBS</b> (Délégation Régionale n° 9) Bourgogne - Franche-Comté ad25.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Chemin des 3 croix - Bâtiment « Greset-Levage » 25480 MISEREY-SALINES Tél : 03 81 41 92 11	<b>MAIRE Dominique</b>
AD26	<b>AD26 DROME</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad26.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 47 rue Martin Vinay 26000 VALENCE Tél : 04 75 41 21 25	<b>PHILIBER Yves</b>
AD26	<b>AD26I DROME - Insertion</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad26i.insertion@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 22 rue Ferdinand de Lesseps Insertion 26 26000 VALENCE Tél : 04 75 44 3 0 18	<b>MAGNON-PUJO Bertrand</b> Administrateur délégué
AD27	<b>AD27 EURE</b> (Délégation Régionale n° 11) Normandie ad27.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 1 rue Jean Jaurès 27930 GRAVIGNY Tél : 09 63 28 98 87	<b>GRANDSIRE christophe</b> Administrateur délégué
AD27	<b>AD28 EURE ET LOIR</b> (Délégation Régionale n° 4) Centre - Val de loire ad28.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 8 rue de la Taye Association Eure et Loir 28110 LUCE Tél : 02 37 36 89 03	<b>JABALLAH Agnès</b>
AD29	<b>AD29 FINISTERE</b> (Délégation Régionale n° 3) Grand-Ouest ad29.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 27 rue de la Mairie 29590 SAINT SEGAL Tél : 09 61 31 81 92	<b>PERROT Gisèle</b>
AD29	<b>AD30 GARD</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad30.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Carré des Essences - 170 Chemin du Mas de Teste 170 Chemin du Mas de Teste 30000 NIMES Tél : 09 80 34 17 92	<b>BOULERY Bernard</b>
AD31	<b>AD31 HAUTE GARONNE</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad31.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 27 chemin du Séminaire 31200 TOULOUSE Tél : 05 34 40 12 12	<b>GIOVANNINI Christiane</b>
AD32	<b>AD32 GERS</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad32.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 22 rue Federico Garcia Lorca - ZI de l'Hippodrome 32000 AUCH Tél : 05 62 60 07 78	<b>NABONNE Jean-Pierre</b> Administrateur délégué
AD32	<b>AD33 GIRONDE</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad33.presidence@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> rue Robert Mathieu - ZI de Bruges Bordeaux Frêt 33521 BRUGES CEDEX Tél : 05 56 43 89 88	<b>QUILICHINI Muriel</b>
AD34	<b>AD34 HERAULT</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad34.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 1155 avenue de Bigos - ZI du Salaison 34740 VENDARGUES Tél : 04 67 40 52 37	<b>PAPON Joël</b> Administrateur délégué

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES		COORDONNEES	Responsable Départemental
AD35	<b>AD35 ILLE ET VILAINE</b> (Délégation Régionale n° 3) Grand-Ouest ad35.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 15 bis rue de la Roberdière - ZI route de Lorient 35000 RENNES Tél : 02 99 23 70 30	<b>BOUGERE Claude</b>
AD36	<b>AD36 INDRE</b> (Délégation Régionale n° 4) Centre - Val de Loire ad36.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 9 Boulevard d'Anvaux 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 42 28	<b>VASLIN Christian</b>
AD37	<b>AD37 INDRE ET LOIRE</b> (Délégation Régionale n° 4) Centre - Val de Loire ad37.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Avenue Vatel - Marché de Gros 37000 TOURS Tél : 02 47 47 03 78	<b>FLAME Michel</b>
AD38	<b>AD38 ISERE</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad38.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 1 rue de la Gare 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX Tél : 04 76 70 44 68	<b>MAGNON-PUJO Bertrand</b> Administrateur délégué
AD38	<b>AD38VA VAL D'AKOR</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes valdakor@free.fr	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Val d'Akor - Joigny 38710 CHATEL EN TRIEVES Tél : 04 76 34 90 82	<b>AGRESTI Jacqueline</b>
AD38	<b>AD39 JURA</b> (Délégation Régionale n° 9) Bourgogne - Franche-Comté restosducoeur.siege39@bbox.fr	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 20 rue Edouard Herriot Espace Associatif 39300 CHAMPAGNOLE Tél : 03 84 52 46 85	<b>LENEEZ Georges</b>
AD40	<b>AD40 LANDES</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad40.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 408 route des Ecoreuils - Meinjonbayle Nord 40090 SAINT PERDON Tél : 05 58 06 26 24	<b>ALBOUY Monique</b>
AD41	<b>AD41 LOIR ET CHER</b> (Délégation Régionale n° 4) Centre - Val de Loire ad41.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 80 rue Bertrand Duguesclin 41000 BLOIS Tél : 02 54 45 12 96	<b>LEMETTER Alain</b> Administrateur délégué
AD42	<b>AD42 LOIRE</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad42.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 3 rue Croix Courette 42000 SAINT-ETIENNE Tél : 04 77 21 63 14	<b>BAUDOIN Henri</b>
AD43	<b>AD43 HAUTE LOIRE</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad43.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Chemin de Fieu 43000 LE PUY EN VELAY Tél : 04 71 09 73 18	<b>LAVERGNE Marc</b>
AD43	<b>AD44 LOIRE ATLANTIQUE</b> (Délégation Régionale n° 3) Grand-Ouest ad44.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 5 rue de la Garde - BP 13528 BP 13528 44335 NANTES CEDEX 3 Tél : 02 28 23 51 51	<b>LEPRON Jacky</b> Administrateur délégué
AD45	<b>AD45 LOIRET</b> (Délégation Régionale n° 4) Centre - Val de Loire ad45.ingre@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 23 bis rue Lavoisier 45140 INGRE Tél : 02 38 62 34 57	<b>SPILLIAERT Sophie</b>
AD46	<b>AD46 LOT</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad46.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 75 route du Mont Saint-Cyr 46000 CAHORS Tél : 05 65 35 22 20	<b>DEMURGET Catherine</b>
AD47	<b>AD47 LOT ET GARONNE</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad47.presidence@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 70 rue Georges Clémenceau - ZI de Laville 47240 BON ENCONTRE Tél : 05 53 48 62 04	<b>GENE-MONTURET Mireille</b>
AD48	<b>AD48 LOZERE</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad48.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 10 tervenuue du père coudrin 48000 MENDE Tél : 04 66 65 17 17	<b>DE LUCA Laurent</b> Administrateur délégué
AD49	<b>AD49 MAINE ET LOIRE</b> (Délégation Régionale n° 3) Grand-Ouest secretariat@restosducoeur49.fr	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 48 route du Plessis Grammoire - Rond-Point du Colombier 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU Tél : 02 41 25 40 59	<b>MERIEL Jean-Pierre</b> Administrateur délégué
AD50	<b>AD50 MANCHE</b> (Délégation Régionale n° 11) Normandie ad50.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 157 rue Jean Boucard 50000 SAINT LO Tél : 02 33 06 00 02	<b>POTIER Jean-Yves</b>
AD51	<b>AD51 MARNE</b> (Délégation Régionale n° 10) Grand-Est ad51.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 21 rue des Poissonniers 51100 REIMS Tél : 09 83 72 11 90	<b>FOUQUET Yves</b>
AD52	<b>AD52 HAUTE MARNE</b> (Délégation Régionale n° 10) Grand-Est ad52.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Rue Jouffroy d'Abbans - ZI de la Dame Huguenotte - Hall 5 52000 CHAUMONT Tél : 03 25 02 90 50	<b>DHAUSSY Jean-Jacques</b>
AD53	<b>AD53 MAYENNE</b> (Délégation Régionale n° 3) Grand-Ouest ad53.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 84 Rue Emile Brault 53000 LAVAL Tél : 02 43 01 46 41	<b>LECLERCQ Odile</b>
AD54	<b>AD54 MEURTHE ET MOSELLE</b> (Délégation Régionale n° 10) Grand-Est ad54.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 36 rue Jean Mermoz - Marché de Gros - Hall E 2/E4 54500 VANDOEUVRE LES NANCY Tél : 03 83 55 50 50	<b>LAROSE Robert</b>

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES		COORDONNEES	Responsable Départemental
AD55	<b>AD55 MEUSE</b> (Délégation Régionale n° 10) Grand-Est ad55.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 10 ter avenue du 94e Régiment 55000 BAR LE DUC Tél : 03 29 76 29 99	<b>ANTOINE Nadia</b>
AD56	<b>AD56 MORBIHAN</b> (Délégation Régionale n° 3) Grand-Ouest ad56.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 30 avenue Gontran Bienvenu - Zone du Prat 56000 VANNES Tél : 02 97 63 01 41	<b>PROUVOST Vincent</b>
AD57	<b>AD57A MOSELLE Ouest - Metz</b> (Délégation Régionale n° 10) Grand-Est ad57a.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 1 bis rue de l'Aérogare - Aéroport Metz-Frescaty 57685 AUGNY Tél : 03 87 38 48 49	<b>MAURICE Alain</b>
AD57	<b>AD57C MOSELLE Est - Forbach</b> (Délégation Régionale n° 10) Grand-Est ad57c.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Bâtiment 1 - Les Mimosas – 9ème étage 57600 FORBACH Tél : 09 83 20 94 62	<b>BUSOLINI Brigitte</b>
AD58	<b>AD58 NIEVRE</b> (Délégation Régionale n° 9) Bourgogne - Franche-Comté ad58.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 6 bis rue Paul Bert 58000 NEVERS Tél : 03 86 71 66 66	<b>DELAIR Claude</b>
AD59	<b>AD59A NORD - Lille</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France ad59a.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 101 rue Castermant 59150 WATTRELOS Tél : 03 20 26 47 01	<b>SARRAZIN Thierry</b>
AD59	<b>AD59B NORD - Valenciennes</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France ad59b.secretariat@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Rue du Commerce - Zone du Plouich – Bât. M 11 BP 90215 59590 RAISMES CEDEX Tél : 03 27 21 15 50	<b>JOLY Bruno</b>
AD59	<b>AD59C NORD - Dunkerque</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France ad59c.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 39 rue de la Verrerie 59140 DUNKERQUE Tél : 03 28 69 69 88	<b>COUSIN Isabelle</b>
AD59	<b>AD59D NORD - Maubeuge</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France ad59d.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 28 rue de la Mairie - ZI du Centre - Sambre - Avesnois 59131 ROUSIES Tél : 03 27 62 80 33	<b>FONTAINE Marinette</b>
AD59	<b>AD60 OISE</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France ad60.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 8 allée Markam BP 30222 60251 MOUY CEDEX Tél : 09 81 10 17 14	<b>CAUCHY Bruno</b>
AD61	<b>AD61 ORNE</b> (Délégation Régionale n° 11) Normandie ad61.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 46 rue Lazare Carnot 61000 ALENCON Tél : 02 33 28 43 69	<b>WEBER DE RIZE Catherine</b>
AD62	<b>AD62A PAS DE CALAIS - Lens</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France ad62a.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 44 rue Victor Hugo 62300 LENS Tél : 03.21.29.50.70	<b>LIERS Nicole</b>
AD62	<b>AD62B PAS DE CALAIS - Arras</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France ad62b.distribution@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 17 rue James Watt 62000 DAINVILLE Tél : 09 72 31 38 79	<b>VASSEUR Micheline</b>
AD62	<b>AD62BI PAS DE CALAIS - Insertion</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France ad62b.insertion@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 29 rue Jean Jaurès - Artois Ternois 62217 BEAURAINS Tél : 03 21 07 13 12	<b>GUILLEMANT Claudette</b>
AD62	<b>AD62C PAS DE CALAIS - Côte d'Opale</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France ad62c.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> ZI Boulevard du Valigot 62630 ETAPLES SUR MER Tél : 03 21 89 97 33	<b>RIGAUX Anne</b>
AD63	<b>AD63 PUY DE DOME</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad63.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 2 rue Cuvier 63000 CLERMONT-FERRAND Tél : 04 73 98 10 10	<b>RUAT Jean-Luc</b>
AD64	<b>AD64 PYRENEES ATLANTIQUES</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad64.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Rue Jean Zay - Centre de Gros - ZI Indusnor 64000 PAU Tél : 05 59 00 04 80	<b>MICHEL Didier</b>
AD65	<b>AD65 HAUTES PYRENEES</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad65.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 10 rue de la Piscine 65600 SEMEAC Tél : 06 65 15 90 34	<b>SAGNIER Elisabeth</b>
AD66	<b>AD66 PYRENEES ORIENTALES</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie restosducoeur66@wanadoo.fr	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 27 rue Monticelli 66000 PERPIGNAN Tél : 04 68 85 04 53	<b>BREGAND Odile</b>
AD67	<b>AD67 BAS RHIN</b> (Délégation Régionale n° 10) Grand-Est ad67.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 8 rue de l'Ardèche 67100 STRASBOURG Tél : 03 88 81 12 23	<b>BELLETIER Daniel</b>
AD68	<b>AD68 HAUT RHIN</b> (Délégation Régionale n° 10) Grand-Est ad68.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 9 avenue d'Italie 68110 ILLZACH Tél : 03 89 53 85 25	<b>GUTH Richard</b>

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES		COORDONNEES	Responsable Départemental
AD69	<b>AD69 RHONE</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad69.secretariat@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 6-12 Espace Vallée 69007 LYON Tél : 04 78 78 05 05	<b>PROT Jean-Marc</b>
AD70	<b>AD70 HAUTE SAONE</b> (Délégation Régionale n° 9) Bourgogne - Franche-Comté ad70.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> rue du Petit Chânois 70000 VESOUL Tél : 03 84 76 05 53	<b>GOGUET Laurent</b>
AD71	<b>AD71 SAONE ET LOIRE</b> (Délégation Régionale n° 9) Bourgogne - Franche-Comté ad71.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 4 rue du Creusot 71210 MONTCHANIN Tél : 03 85 78 49 45	<b>VALLEE Françoise</b>
AD72	<b>AD72 SARTHE</b> (Délégation Régionale n° 3) Grand-Ouest ad72.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 1 rue du Champ Fleuri - Zone Industrielle 72190 COULAINES Tél : 02 43 82 16 14	<b>DEFONTAINE Joël</b>
AD73	<b>AD73 SAVOIE</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad73.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 224 Rue Paul Girod 73000 CHAMBERY Tél : 04 79 62 16 06	<b>MILLOUS Didier</b>
AD74	<b>AD74 HAUTE SAVOIE</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad74.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 324 rue des Vernes 74370 PRINGY Tél : 04 50 64 91 18	<b>MULLER Jean-Marie</b>
AD74	<b>AD74MC HAUTE SAVOIE - MC</b> (Délégation Régionale n° 8) Auvergne-Rhône-Alpes ad74.maisoncoluche@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 3 rue Ernest Renan Association Maison Coluche 74100 AMBILLY Tél : 04 50 37 02 72	<b>MULLER Jean-Marie</b> Administrateur délégué
AD75	<b>AD75 PARIS</b> (Délégation Régionale n° 2) Ile de France secretariat@restosducoeur75.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 4 Cité d'Hauteville 75010 PARIS Tél : 01 53 24 98 00	<b>BOUR Antoine</b>
AD75	<b>AD75LP PARIS - La Peniche du Cœur</b> (Délégation Régionale n° 2) Ile de France lapenicheducoeur@gmail.com	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Port Saint-Bernard Jardin Tino Rossi 75005 PARIS Tél : 01 44 24 26 32	<b>LADEGAILLERIE Sophie</b>
AD75	<b>AD75LT PARIS - Les Tremplins des RdC</b> (Délégation Régionale n° 2) Ile de France lestremplins@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 42 rue de Clichy 75009 PARIS Tél : 01 53 32 28 90	<b>HUGON Marie-France</b> Administratrice déléguée
AD76	<b>AD76A SEINE MARITIME - Rouen</b> (Délégation Régionale n° 11) Normandie ad76a.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 57 rue Dessaux 76100 ROUEN Tél : 02 35 73 25 78	
AD76	<b>AD76L SEINE MARITIME - Le Havre + Dieppe</b> (Délégation Régionale n° 11) Normandie ad76b.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 170 bd Jules Durand BP 444 76057 LE HAVRE CEDEX Tél : 02 35 24 53 50	<b>DONO Gérard</b> Administrateur délégué
AD77	<b>AD77 SEINE ET MARNE</b> (Délégation Régionale n° 2) Ile de France ad77.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 1015 rue du Maréchal Juin - ZI Vaux le Penil 77000 VAUX LE PENIL Tél : 01 64 39 42 11	<b>GOURHAN Fabrice</b>
AD78	<b>AD78 YVELINES</b> (Délégation Régionale n° 2) Ile de France ad78.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 10 av. du Président Kennedy - ZI du Chêne Sorcier 78340 LES CLAYES SOUS BOIS Tél : 01 30 80 90 95	<b>NODE-LANGLOIS Emmanuel</b>
AD79	<b>AD79 DEUX SEVRES</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad79.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 12 Rue des Herbillaux 79000 NIORT Tél : 05 49 33 21 00	<b>PERROCHEAU Jackie</b> Administrateur délégué
AD80	<b>AD80 SOMME</b> (Délégation Régionale n° 1) Hauts de France ad80.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 23 rue Vascosan 80000 AMIENS Tél : 03 22 72 02 03	<b>NOUALI Marie-Christine</b> Administratrice déléguée
AD81	<b>AD81 TARN</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad81.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Urville - ZA l'Abaille 81400 BLAYE LES MINES Tél : 05 63 60 26 26	<b>CADIC Sylvie</b>
AD82	<b>AD82 TARN ET GARONNE</b> (Délégation Régionale n° 6) Occitanie ad82.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 450 avenue de Copenhague - ZAC Albasud 82000 MONTAUBAN Tél : 05 63 63 08 83	<b>LAMORLETTE Daniel</b> Administrateur délégué
AD83	<b>AD83 VAR</b> (Délégation Régionale n° 7) Sud - Corse ad83.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 277 avenue Joseph Louis Lambot 83130 LA GARDE Tél : 04 94 08 07 09	<b>FLORENSON Jean-Philippe</b>
AD84	<b>AD84 VAUCLUSE</b> (Délégation Régionale n° 7) Sud - Corse ad84.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 14 avenue Paul Claudel - Résidence Saint-Chamand 84000 AVIGNON Tél : 04 90 81 02 88	<b>MAGRON Bernard</b>
AD84	<b>AD85 VENDEE</b> (Délégation Régionale n° 3) Grand-Ouest 85p1.restosducoeur@wanadoo.fr	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 10 rue de la Roche BP 24 85000 MOUILLERON LE CAPTIF Tél : 02 51 31 11 22	<b>BOURRASSEAU Annie</b>

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES		COORDONNEES	Responsable Départemental
AD86	<b>AD86 VIENNE</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad86.presidence@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 13 rue de la Demi-Lune 86000 POITIERS Tél : 05 49 88 11 11	<b>MORICEAU Sylvie</b>
AD87	<b>AD87 HAUTE VIENNE</b> (Délégation Régionale n° 5) Nouvelle Aquitaine ad87.secretariat@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 2 rue des Tramways 87220 FEYTIAT Tél : 03 55 79 89 89	<b>DEPUICHAFFRAY Alain</b>
AD87	<b>AD88 VOSGES</b> (Délégation Régionale n° 10) Grand-Est ad88.secretariat@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 1 rue Côté Cabiche BP 205 88006 EPINAL CEDEX Tél : 03.29.64.22.85	<b>SPINELLI Françoise</b>
AD89	<b>AD89 YONNE</b> (Délégation Régionale n° 9) Bourgogne - Franche-Comté ad89.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 10 avenue du Quenou 89380 APPOIGNY Tél : 03 86 51 14 51	<b>SAUVION Alain</b>
AD90	<b>AD90 TERRITOIRE DE BELFORT</b> (Délégation Régionale n° 9) Bourgogne - Franche-Comté ad90.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 6 rue de Londres 90000 BELFORT Tél : 09 81 74 68 12	<b>MARTIN Yves</b>
AD91	<b>AD91 ESSONNE</b> (Délégation Régionale n° 2) Ile de France ad91.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 5 avenue de l'Orme à Martin 91080 COURCOURONNES Tél : 01 69 36 25 25	<b>COTTON Roland</b>
AD92	<b>AD92 HAUTS DE SEINE</b> (Délégation Régionale n° 2) Ile de France ad92.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 652 Avenue du Maréchal Juin 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Tél : 01.46.26.47.47	<b>LATIL Jacques</b>
AD93	<b>AD93 SEINE SAINT DENIS</b> (Délégation Régionale n° 2) Ile de France ad93.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 1 à 3 avenue Georges Clémenceau - ZI des Petits Ponts 93420 VILLEPINTE Tél : 01 55 81 19 70	<b>EBERHARDT Jean-Claude</b>
AD94	<b>AD94 VAL-DE-MARNE</b> (Délégation Régionale n° 2) Ile de France ad94.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 21 rue Léon Geffroy - Bâtiment A – 1er étage 94400 VITRY SUR SEINE Tél : 01 43 91 61 90	<b>GISSINGER Daniel</b>
AD94	<b>AD94A2EF Ass. de l'Entrepôt Est-France</b> (Délégation Régionale n° 2) Ile de France a2ef.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> Sogaris 195 - Bâtiment 4 Nord 94654 RUNGIS CEDEX Tél : 01 84 23 40 43	<b>JACQUES Thierry</b>
AD95	<b>AD95 VAL D'OISE</b> (Délégation Régionale n° 2) Ile de France ad95.siege@restosducoeur.org	<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b> 11 rue des Charretiers 95100 ARGENTEUIL Tél : 01 34 11 08 96	<b>BAER Jean-Michel</b>